



PROCÈS-VERBAL

Séance du jeudi 7 décembre 2023 à 19h00
Séance de relevée du jeudi 14 décembre 2023
à 19h00
Salle du Conseil communal
Présidence : Mme Sabrina Berrocal
Secrétaire : Mme Carole Dind

**Séances retransmises en direct sur
« Citoyenne TV », www.vevey.ch
et www.youtube.com**

09-10 / 2023

1. Appel

7 décembre 2023 : 79 personnes présentes, 21 personnes excusées

14 décembre 2023 : 73 personnes présentes, 27 personnes absentes dont 2 sans excuse (Mme K. Römer et M. S. Vlajic)

2. Adoption de l'ordre du jour

Les points suivants sont ajoutés à l'ordre du jour :

8.1 Budget 2024 de l'Entente intercommunale de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires Riviera – Villeneuve (CITS) (2023/P35)

12.2 Interpellation de M. Grégoire Gavin (da.), intitulée « Festival Vibiscum : deux éditions, des questions »

Mme la Présidente indique que la Municipalité demande que le budget 2024 de l'Entente intercommunale de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve (CITS) (2023/P35) soit traité en urgence selon l'art. 52 RCC.

M. V. Imhof, municipal, remarque que ce préavis a été envoyé dans les dix communes partenaires de la CITS avec une clause d'urgence. Il comprend que le Conseil soit un peu fâché par le côté cavalier de la clause d'urgence. Si l'on ne vote pas ce préavis avant le 31 décembre, on peut toujours encaisser la taxe de séjour, en revanche on devra fonctionner avec le budget courant, sans pouvoir verser de l'argent pour les manifestations. Passer le budget devant les conseils communaux n'est pas obligatoire, mais c'est plus transparent. La question est de savoir si l'on veut donner les moyens à la CITS de travailler dès le début de l'année.

Mme C. Pilloud aimerait savoir si les neuf autres communes appliqueront la clause d'urgence. Dans le cas contraire, inutile de nous précipiter.

M. P. Chiffelle trouve ce procédé étonnant, alors que ce n'est pas quelque chose d'imprévisible qui nous tombe sur la tête. Il y voit une imprévoyance coupable du municipal responsable et pense que la réponse à la question de Mme C. Pilloud serait susceptible d'éclairer le Conseil. À un moment donné, il faut assumer son imprévoyance et il ne voit pas pour quelles raisons un budget aussi ordinaire que celui-là devrait être voté en urgence, quelles que soient les conséquences.

M. V. Imhof, municipal, se dit effectivement coupable, au même titre que ses neuf autres collègues et que toutes les personnes qui travaillent pour la CITS, mais les choses n'étaient pas très claires. Mme C. Pilloud a raison, puisqu'à priori une commune refusera la clause d'urgence.

M. P. Bertschy rappelle que le règlement du Conseil prévoit la clause d'urgence. Il ne voit donc pas d'éléments contraires au fait de l'utiliser, pour autant que cela ne se répète pas. C'est la première fois qu'on nous présente ce budget. On accuse notre municipal, mais les dix communes l'ont oublié et Montreux, qui fait office de boursier pour cette association intercommunale, aurait dû s'en apercevoir plus rapidement. Mais il n'y a pas de quoi reporter le vote. Ce sont les associations qui pourraient ne pas recevoir cette subvention qui souffriront de cette situation. Nos associations locales sont passablement soutenues par rapport aux communes voisines. Il se réjouit donc que les personnes opposées la clause d'urgence leur expliquent pour quelles raisons elles refusent la clause d'urgence qui est prévue par notre règlement pour qu'elles touchent cette subvention.

M. J. Christen aimerait savoir si cela entraînera effectivement des conséquences pour les associations de notre ville dans l'hypothèse où le Conseil n'acceptait pas la clause d'urgence. Il ne voit pour sa part pas d'inconvénients à ce que le Conseil l'accepte, à partir du moment où l'on ne traite pas ce préavis ce soir, dès lors que les groupes n'ont pas encore vu la version définitive du rapport.

M. V. Matthys, président de la commission des finances, indique que la commission s'est réunie dans l'urgence ce lundi. Elle est entrée en matière et est allée jusqu'au vote. Le rapport vient tout juste d'être transmis au Conseil.

M. V. Imhof, municipal, ne peut pas certifier que des versements urgents doivent être effectués en janvier pour faire survivre une association, mais un refus de la clause d'urgence repousserait les premiers versements de quelques mois.

M. B. Schobinger constate qu'une ou plusieurs autres communes ne voteront pas ce budget avant la fin de l'année. Dès lors, l'urgence est toute relative.

Mme la Présidente rappelle l'art. 52, al. 2, qui prévoit qu'à la demande de cinq membres au moins, le Conseil peut, après avoir entendu la Municipalité, se prononcer contre l'urgence. Elle demande si des personnes se prononcent contre cette urgence, considérant les explications données par la Municipalité, la proposition d'être attentifs pour les prochaines années et le fait que la commission des finances a déjà établi son rapport, qui sera traité lors de la séance du 14 décembre. (*Personne ne s'oppose à la clause d'urgence*)

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel qu'amendé.

3. Communications du Bureau et correspondance

- Remerciements de l'association Nela pour la donation au nom de feu M. Francis Baud
- Lettres de la Municipalité qui demande une prolongation de délai réglementaire au 1^{er} février 2024 pour répondre aux interpellations de M. Patrick Bertschy/PLR « Publicité commerciale et autres... » et de M. Philippe Herminjard (PLR) « Estimations fiscales immobilières, pourquoi jouer à Arnold von Winkelried ? »
- Lettre de M. Fabien Truffer annonçant sa démission du Conseil communal avec effet immédiat
- Copie d'une lettre adressée à la Municipalité par Christine et Bernard Cuénod-Cochard, habitants des Monts-de-Corsier, qui s'étonnent du prix des places de parc et plus spécifiquement de la pluie d'amendes qui s'est abattue le jour de la Foire de la Saint-Martin à Vevey. Ce courrier est annexé au procès-verbal
- Merci de s'inscrire à la verrée de fin d'année qui se déroulera à l'issue de la prochaine séance aux Pas-Perdus de l'Hôtel-de-Ville

M. V. Imhof, municipal, présente et allume enfin la fameuse guirlande tant attendue. Merci au service voirie qui s'est démené pour la monter pour Noël. De plus, des bouteilles de La Baigneuse sont disponibles dans le frigo.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2023

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal de la séance du 16 novembre 2023 est adopté à la quasi-unanimité (une abstention), avec remerciements à la secrétaire.

5. Prestation de serment

5.1 En remplacement de M. Fabien Truffer (LCVL), démissionnaire

Mme la Présidente assermente, selon la procédure réglementaire :

- M. Ceki Gülcü, né le 10 avril 1969 et domicilié à la rue du Théâtre 2, en remplacement de M. Fabien Truffer (LCVL), démissionnaire

6. Elections complémentaires

- 6.1 D'un membre à la Commission de l'environnement et de l'énergie, en remplacement de M. Fabien Truffer (LCVL)
- 6.2 D'un·e membre suppléant·e à la Commission des finances, en remplacement de M. Fabien Truffer (LCVL)
- 6.3 D'un·e membre suppléant·e à la Commission de recours en matière d'impôts communaux, en remplacement de M. Fabien Truffer (LCVL)

La candidature de M. C. Gülcü est présentée pour l'ensemble de ces trois postes.

Sans autre proposition, M. Ceki Gülcü (LCVL) est nommé membre à la commission de l'environnement et de l'énergie, membre suppléant à la commission des finances et membre suppléant à la commission de recours en matière d'impôts communaux de manière tacite et par acclamation.

7. Information au Conseil communal au sujet des organismes intercommunaux

Mme F. Despot indique qu'il n'y a toujours pas de nouvelles concernant la STEP unique, dont le projet est en train de pédaler dans le vide. Nous sommes toujours bloqués par la discussion sur un terrain qui appartient à la commune de Montreux sur le territoire de Noville. La délégation veveysanne au SIGE se dit quelque peu désespérée. Quelques informations arrivent au compte-goutte, qui sont probablement un peu plus précises que ce qui paraît dans la presse. Tous les groupes ont des représentants au SIGE, qui pourront donner davantage de détails. Elle encourage fortement nos deux représentants au Comité de direction du SIGE de pousser ce projet au maximum.

M. C. Toluso remarque qu'il en va d'ASR pas encore tout à fait comme du SIGE, mais le projet de la Maison de la sécurité publique à La Saussaz pourrait lui aussi aller au-devant d'un certain nombre de difficultés, peut-être liées au même fait que le terrain envisagé pour construire cette infrastructure qui est, sous cette forme ou sous une autre, indispensable au bon fonctionnement de nos services de sécurité (ambulances, pompiers, police et sécurité civile) est aussi propriété de la commune de Montreux. Le Comité de direction a décidé d'investir une commission consultative, qu'une partie du Conseil intercommunal ne juge pas suffisante mais qui a au moins le mérite d'exister et qui, contrairement à ce qui se passe au SIGE, accompagnera le projet dès le début. Tous les groupes politiques ont des délégués au Conseil intercommunal Sécurité Riviera, qui peuvent être contactés.

M. P. Chiffelle précise que la Municipalité de Montreux a déposé une communication au Conseil communal, lors de sa dernière séance, indiquant que, dans l'hypothèse où ASR persisterait dans son projet et si celui-ci devait arriver à terme, elle proposera de soumettre la question de l'octroi d'un droit de superficie concernant ce terrain, immédiatement situé en dessous de celui des Grands-Prés, au référendum populaire pour savoir si la population est d'accord que cette infrastructure soit éventuellement construite à cet endroit.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

8. Préavis / Rapports-préavis

- 8.1 Budget 2024 de l'Entente intercommunale de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires Riviera – Villeneuve (CITS) (2023/P35) (Objet traité lors de la séance du 14 décembre 2023)

Rapport : M. Vincent Matthys

La parole n'est pas demandée, Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (deux abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis urgent N° 35/2023, du 4 décembre 2023, concernant le « Budget 2024 de l'Entente intercommunale de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve (CITS) »,
- VU le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter le budget 2024 de l'Entente intercommunale de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve (CITS).

9. Rapports des commissions

9.1 Budget 2024 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (2023/P25)

Rapport lu par Mme Anne-Francine Simonin

La parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 25/2023, du 11 septembre 2023, sur le budget 2024 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL),

VU le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter le budget 2024 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

9.2 Budget 2024 du Fonds culturel Riviera (FCR) (2023/P27)

Rapport lu par Mme Carole Meyer

La parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 27/2023 du 9 octobre 2023 sur le budget 2024 du Fonds culturel Riviera,

VU le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter le budget 2024 du Fonds culturel Riviera.

9.3 Budget communal pour l'année 2024 (2023/P28)

Rapport : M. Vincent Matthys

Mme la Présidente indique la procédure qu'elle entend suivre pour l'étude du budget. (*Cette manière de faire n'appelle aucune question ou remarque*)

M. le Syndic présente différents tableaux et donne des explications qui permettent de mieux appréhender le budget. Ces documents sont joints au présent procès-verbal.

M. V. Matthys remarque qu'une coquille s'est glissée dans la liste des présences de la commission des finances. M. J. Christen est membre Vevey Libre, et non LCVL. Il remercie la Municipalité, M. A. Debonneville (toujours fort utile lorsque des questions se posent sur les budgets présents ou historiques et toujours prêt à dégainer MCH2 si nécessaire), les collaboratrices et collaborateurs de la commune, qui sont de plus en plus nombreux à participer à l'une ou l'autre des six séances consacrées au budget 2024. Il remercie également ses collègues de la commission, qui ont certes parfois tendance à sortir du cadre de la commission. Si cela n'enrichit pas la commune, cela enrichit le débat politique et démocratique. Il donne ensuite lecture des conclusions du rapport de la commission.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, Mme la Présidente donne la parole à un représentant de chaque groupe politique.

M. L. Lavanchy (da.) : « Ce budget n'est pas celui dont nous rêvons. Le budget de nos rêves permettrait de s'attaquer aux nombreux besoins qu'il faudrait couvrir, en matière d'accueil de la petite enfance, de lutte contre la précarité (un deuxième Hublot, une maison-refuge pour les femmes victimes de violence), en matière d'attention aux jeunes de notre ville, de lutte contre la perturbation climatique par des mesures plus énergiques... Et nous estimons que nos rêves sont prémonitoires... Mais nous savons que les communes manquent de forces, de revenus et de locaux pour faire tout ce qui serait nécessaire. Ce qui caractérise donc à nos yeux le budget tel que présenté, c'est qu'il est juste, selon les besoins minimaux de la population de Vevey et des services de la Ville. La manifestation plus évidente de ce fait est d'ailleurs qu'aucune proposition de coupe n'a été faite cet automne au sein de la commission des finances. L'autofinancement dégagé par cette proposition de budget, sans être mirobolant, est positif de plus d'un million cent mille francs. En regard des vifs débats de l'année passée, cela doit être souligné. La différence entre le projet municipal originel et celui que vous propose la commission des finances après quelques amendements, y compris de dernière minute, n'est que d'environ CHF 60'000.-, soit 0,3 pour mille. Il n'y a pas là de quoi faire tituber les finances communales. L'essentiel est que l'argent soit dépensé avec justesse et justice, selon les besoins de la population, et sans oublier que nous subissons les coûts de nombreux rattrapages pour des nécessités un peu trop négligées par le passé. Décroissance-Alternatives a proposé deux seuls amendements, l'un pour pérenniser des personnes employées à temps très partiel pour Pictobello, restées auxiliaires alors que leur poste existe depuis longtemps et va durer ; l'autre amendement est pour pallier la sous-dotation chronique du service de la cohésion sociale. Ces amendements ont été adoptés tant par la commission des finances que par la Municipalité. Nous vous inviterons à en faire autant. Nous saluons enfin la volonté municipale de serrer au plus près la réalité des services, jusqu'à biffer des postes non pourvus depuis un certain temps, mais que l'on gardait comme au frigo, « au cas où ». Le budget se rapproche de la réalité. Nous vous invitons donc à entrer en matière dans la discussion de ce budget que nous soutenons globalement. »

M. M. Rizzello (LCVL) salue la politique ambitieuse de la Municipalité, qui tend à faire plus que ce qui a été fait jusqu'à présent. Il est primordial d'avoir retrouvé un autofinancement positif. On notera toutefois que le déficit augmente, certes de quelques centaines de milliers de francs, malgré le fait que des charges liées aux investissements aient été retirées du budget. Tout n'est donc pas si rose pour les finances communales, mais cela va de pair avec la politique ambitieuse menée par la Municipalité. Bien que les dents commencent à grincer un peu, le groupe LCVL se dit prêt à continuer à accorder sa confiance à la Municipalité. Il espère qu'un travail de fond sera mené pour rechercher encore des coûts structurels que l'on pourrait supprimer, mais il soutiendra majoritairement ce budget.

M. J. Christen (VL) : « J'aimerais tout d'abord, au nom du groupe Vevey Libre, regretter le contexte dans lequel nous sommes amenés à débattre de ce budget. Le nombre de séances considérables auxquelles nous avons dû faire face ces dernières semaines compte tenu du nombre de préavis déposés en novembre a considérablement compliqué la tâche de miliciens que nous sommes pour l'examen de ce budget et des rapports arrivés tardivement. Loin de nous l'idée de reprocher à la Municipalité de faire avancer plusieurs dossiers simultanément, mais à l'avenir une meilleure répartition dans le temps s'impose plutôt que faire passer des dossiers au forceps. Nous devons aussi regretter des bricolages de dernière minute, comme l'augmentation du budget du projet Agglo, un amendement de dernière minute relatif au secteur jeunesse, ainsi que le budget de la taxe de séjour pour citer un autre dossier connexe. Pour revenir au budget, il n'est guère réjouissant. Une nouvelle méthode comptable permet d'extraire du budget des travaux d'entretien du patrimoine pour les mettre en investissements. Cette approche, fût-elle sensée, donne l'illusion d'un budget acceptable en regard de celui catastrophique qui nous avait été présenté l'an dernier. Le message que nous avons fait passer l'an dernier sur l'impérieuse nécessité d'avoir un budget qui ne prévoit pas de recourir à l'emprunt non seulement pour les investissements, mais également pour financer le ménage courant, est passé. Toutefois, l'exercice n'est pas réussi grâce à une sobriété dans les dépenses, mais grâce à un artifice comptable, du moins une nouvelle méthode comptable. Certes, nous prenons acte des efforts de la Municipalité qui s'est limitée en matière d'augmentation des ressources humaines avec 7 postes supplémentaires (EPT) équivalents plein temps. C'est notoire en regard de deux autres communes telles que Nyon et ses 23'000 habitants qui prévoit 42 EPT supplémentaires et Yverdon qui, avec ses 30'000 habitants, en prévoit 21. Il n'en demeure pas moins que notre commune est encore trop généreuse en matière de dépenses compte tenu des moyens dont nous disposons. L'inflation et la hausse des intérêts ne facilitent certes pas la tâche de la Municipalité, mais nous avons tout de même le sentiment que des efforts supplémentaires pourraient être faits. C'est peut-être le moment d'y réfléchir, bien que cela se fasse depuis déjà un certain temps. Nous relevons avec satisfaction une hausse notable des revenus du patrimoine, ce qui démontre, n'en déplaise à d'aucuns qui n'ont cessé de remettre en question la politique foncière de notre ville, que bien géré, le patrimoine immobilier permet d'offrir des logements et des locaux administratifs et commerciaux à des prix plus abordables que le marché libre et d'en tirer tout de même des revenus corrects et bienvenus. Dans la mesure où les amendements proposés et acceptés n'aggraveront pas de manière excessive ce budget, Vevey Libre, dans sa majorité, acceptera ce budget, tout en attirant l'attention la commission des finances sur la nécessité de travailler plus en profondeur pour identifier de mesures d'économie. Vevey Libre fera d'ailleurs prochainement une proposition en ce sens à la commission des finances ».

Mme M. Houriet (PS) : « Nous nous retrouvons à nouveau, aujourd'hui, pour discuter du budget municipal. Ce dernier me semble avoir été soigneusement élaboré pour répondre aux besoins de notre population. Les ressources allouées dans ce budget sont, au vu du contexte, réparties du mieux possible pour renforcer nos services essentiels tels que l'éducation, la santé, la culture, l'écologie, la sécurité publique et l'entretien des infrastructures. Nous croyons en l'importance d'investir dans chacun de ces secteurs et d'améliorer, tant bien que mal des prestations dont notre population nécessite. Ne nous faisons pas aveugler par l'inflation actuelle. Ne faisons pas de raccourcis. Ce n'est pas en diminuant ces prestations que nous ferons des économies. C'est justement dans les situations de crise et de défi qu'il faut avoir la force d'investir. Voyons le soutien de notre population sur la durée. Répondons maintenant qu'elle en a tant besoin. En prenant en considération les besoins actuels tout en planifiant pour l'avenir, ce budget cherche à établir un équilibre délicat entre la prudence financière et le soutien accru aux programmes sociaux. L'autofinancement est indispensable pour permettre les investissements nécessaires. Celui-ci reste insuffisant et le budget reste déficitaire. Il faut reconnaître que cette situation est insatisfaisante, notamment parce qu'elle limite la liberté d'action de la Municipalité, alors que celle-ci doit faire face à d'énormes défis. C'est pourquoi nous sommes déterminés à réfléchir à maximiser chaque franc dépensé et à veiller à ce que chaque investissement soit stratégique et bénéfique pour l'ensemble de la communauté. En conclusion, l'entrée en matière de ce budget représente un engagement ferme envers les équilibres et les investissements voulus par notre Municipalité. Nous sommes convaincus que ce budget contribuera à renforcer notre communauté et à maintenir, tant bien que mal une fois encore, la qualité de vie de notre population. Le PS soutient donc ce budget. »

Mme S. Marques (PLR) : « L'année passée déjà, le PLR avait alerté sur le fait que le budget déficitaire présenté, avec son autofinancement négatif, n'était pas acceptable, raison pour laquelle nous avons décidé de refuser l'entrée en matière. Cette année encore, le budget est déficitaire d'environ 8 millions. L'autofinancement positif de 1,1 million avant que le taux de l'indexation ne soit connu, n'est de loin pas suffisant pour couvrir les investissements et en-dessous des 6 millions environ que la Municipalité souhaite pour cette législature. Nous demandons donc à la Municipalité de faire des choix et de diminuer son rythme de croisière sans forcément toucher à la qualité des prestations actuellement en place par notre service public. Nous souhaitons que la Municipalité mette tout en œuvre pour limiter les dépenses et concrétise son objectif de ne pas dépasser un déficit annuel de 3% de charges, respectivement 5 millions. C'est la raison pour laquelle le PLR, dans sa grande majorité, refusera le budget. »

M. A. Stübi (Les Vert.e.s) : « Je souhaite tout d'abord souligner le travail sérieux qui a été fait par la Municipalité et ses services pour établir ce budget. Qui établit un budget sait que c'est un travail compliqué ; on souligne donc le travail réalisé et nous vous en remercions. Nous tenons aussi à souligner que dans l'administration de notre ville, la Municipalité suit avec application un cap, et que nous sentons cette cohérence dans les budgets successifs, dans le plan des investissements et dans tout ce qui nous est présenté. Nous le soulignons, car cette assiduité à la cohérence nous marque. Elle est une manière rationnelle d'utiliser les moyens disponibles, au contraire de la dissipation ou des compromis mal ficelés. Nous soutiendrons ce budget, car il répond aux priorités qui sont celles des Vert.e.s. Le budget maintient les prestations communales, il sécurise des postes en les pérennisant, reconnaissant ainsi le travail réalisé depuis de nombreuses années par les employées et employés de la Ville, il accorde au personnel une indexation des salaires pour faire face au renchérissement, il s'inscrit dans la ligne du projet de législature et des ambitions du Plan climat, même si ici nous devons toujours regretter que cela n'aille pas plus vite. Cela dit, on doit noter le retour d'un autofinancement d'environ un million de francs, qui peut, au moment des comptes, augurer entre 3 et 4 millions de francs. C'est toujours bien en-dessous des objectifs que nous nous étions fixés pour cette législature, mais c'est déjà une base de moyens disponibles pour avancer dans des domaines importants comme les aspects énergétiques ou tous les aspects liés à la protection de notre environnement. Enfin, il faut noter cette maîtrise du déficit, autour de 8 millions de francs, qui, malgré le renchérissement, malgré l'évolution naturelle de la masse salariale qui est réglementaire, est contenu. Pour toutes ces raisons, le groupe des Vert.e.s soutiendra le budget tel qu'il ressort des travaux de la commission des finances. »

M. B. Schobinger (UDC) remarque qu'un budget acceptable, pour l'UDC, est un budget bénéficiaire avec une marge d'autofinancement de 11 millions de francs (6 millions d'objectif que s'était fixé la Municipalité + 5 millions d'entretiens spéciaux qui ne sont plus au budget, mais qui figurent dans les investissements). Ce budget présente un déficit, et un autofinancement de seulement 1,1 million. L'autofinancement, c'est la marge de manœuvre entre investissements et dépenses courantes. Aujourd'hui, elle est pratiquement inexistante. Alors que si l'on écoute les volontés de la gauche, mais aussi de la droite, il y aura un nouveau collège (env. 2,5 millions de charges en plus, sachant que le collège de Coppet représentait 3,5 millions). Des garderies se développent (1,5 million), les taux d'intérêt montent (1,5 million). Cela veut dire qu'on va absorber assez rapidement entre 5 et 6 millions de charges supplémentaires, sans qu'on puisse faire grand-chose. Certes, cela sera compensé par des recettes fiscales qui vont peut-être augmenter, par un patrimoine financier plus rentable et des économies d'énergie qui vont pleinement jouer leur rôle, mais tous les investissements devront passer par la dette, donc CHF 100'000.- à CHF 200'000.- chaque année qui se rajoutent aux charges en intérêts de la dette. Cette solution-là n'est pas durable et de grosses corrections doivent être faites, raison pour laquelle le groupe UDC refusera le budget.

Mme M. Ghorayeb indique que le groupe En Avant Vevey n'a rien de particulier à signaler cette année et soutiendra le budget.

M. A. Gonthier revient sur la question du passage des charges d'investissements en dehors du budget. Cette mise aux normes comptable devrait être saluée par toute personne soucieuse d'une saine gestion des finances communales. D'autres y voient une manœuvre. L'année dernière, nous nous sommes longuement écharpés à poursuivre un horizon, mais l'horizon était déjà derrière nous. On avait un petit équilibre et l'on a discuté uniquement de cela pendant trois heures. Donc, plutôt que trouver que ce n'est pas bien cette année, se dire que la situation est nettement meilleure que l'année dernière.

M. P. Bertschy remarque qu'en enlevant 6 millions de francs pour l'entretien, on ne peut pas se satisfaire du budget cette année. MCH2 dit que c'est un investissement, certes, n'empêche qu'on ne retrouve pas ces 6 millions dans un budget meilleur que ce que l'on a eu l'année dernière. Le budget 2024 est bien pire, malgré tout ce qu'on veut bien nous dire.

M. J. Christen considère que c'est évidemment positif dans un premier temps, mais au fur et à mesure que les amortissements vont se cumuler, on va se retrouver avec une surcharge de charges. À court terme, on s'en sort bien, mais sur le long terme il faudra batailler pour ce petit équilibre. C'est donc un leurre de penser que c'est une solution, même si c'est peut-être plus orthodoxe.

La parole n'étant plus demandée, la discussion porte sur la brochure du budget, dicastère par dicastère. (*Seuls les services qui font l'objet d'une demande de parole ou de propositions d'amendements sont mentionnés ci-après*)

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Compte 141.3099.03 Grabeau du personnel
Proposition d'amendement à CHF 40'000.00 - COFI

M. V. Matthys indique que la commission propose d'augmenter le montant budgété pour 2024 de CHF 2'500.- afin de pouvoir inviter à nouveau le personnel retraité.

Au vote, cet amendement est accepté à une large majorité (quatre avis contraires et un certain nombre d'abstentions).

Compte 182.3658.13 Subvention manifestations touristiques
Proposition d'amendement à CHF 31'600.00 - COFI

Compte 182.4658 Participation de la taxe de séjour
Proposition d'amendement à CHF 31'600.00 - COFI

M. V. Matthys indique que la Municipalité a déposé deux amendements techniques afin d'intégrer un montant de CHF 31'600.- au budget, tant en recettes qu'en dépenses. Cet amendement permet d'identifier la somme budgétée pour les taxes de séjour, montant qui, après encaissement, sera redistribuée pour soutenir des projets, notamment la patinoire.

Au vote, ces deux amendements sont acceptés à une large majorité (quelques abstentions).

35. SERVICE DE L'URBANISME ET DE LA MOBILITÉ

Compte 351.3526.01 Participation AgloRivelac
Proposition d'amendement à CHF 144'600.00 - COFI

M. V. Matthys indique que cet amendement porte sur un montant de CHF 59'400.- qui vient en augmentation de la participation communale, celle-ci passant de CHF 85'200.- à CHF 144'600.- une fois le budget amendé.

Au vote, cet amendement est accepté à une large majorité (un avis contraire et quelques abstentions).

M. P. Chiffelle remarque que la Municipalité a présenté cet amendement lors de la dernière séance de la commission des finances, annonçant que le comité de pilotage d'AgloRivelac avait décidé d'augmenter de manière substantielle la participation des communes (CHF 60'000.- d'augmentation pour Vevey). L'an dernier, on nous a déjà fait voter une augmentation soudaine de CHF 26'000.-. La commission n'a obtenu des explications à ce sujet que lundi dernier et un certain nombre de questions se posent sur ces augmentations qui échappent sinon à tout contrôle démocratique. La Municipalité a été informée le 3 octobre d'une augmentation qui n'a plus rien à voir avec le montant supplémentaire qui nous est demandé. Dans la lettre envoyée par le Copil, il est question d'une

augmentation de CHF 12'000.- pour un poste et de CHF 16'000.- pour un autre, alors que l'augmentation globale qui nous est demandée est de CHF 59'000.-. Cela ne joue pas non plus avec les montants fournis dans le budget 2024 par le Copil, puisque le montant à la charge de Vevey n'est que CHF 118'000.-, alors qu'il est de CHF 145'000.- dans le budget que nous devons voter. À cela s'ajoute qu'en l'espace d'une année, les contributions des communes augmentent de CHF 300'000.-, passant de CHF 282'000.- à CHF 580'000.- environ, sans que quiconque ne sache en quoi cela consiste, à part une augmentation considérable de personnel. On nous a répondu de manière lapidaire que c'est en raison de l'urgence de présenter ce projet pour 2025 qu'il s'agit d'avoir ces montants supplémentaires. On ignore complètement en quoi ils consistent et ce qui justifie ces montants, puisque la lettre du Copil à la Municipalité ne contient aucune indication qui soit en rapport avec l'amendement présenté en dernière minute. Il souhaiterait donc avoir quelques explications supplémentaires à ce sujet.

M. A. Dormond, municipal, s'excuse pour la transmission tardive des éléments budgétaires liés au projet d'agglomération, qui monte en puissance au fur et à mesure qu'on arrive au plus près de l'échéance du dépôt du dossier. Cette montée en puissance se traduit effectivement par une augmentation de la participation financière des communes, qui passe de CHF 3.-/habitant à CHF 6.-/habitant. Ces montants supplémentaires sont nécessaires pour pouvoir augmenter le personnel du bureau technique (2,4 EPT en 2023, 3,5 en 2024). Une chargée de projet urbanisme a été engagée et le secrétariat a été renforcé, ce qui a aussi nécessité de changer de locaux, les espaces loués à Blonay étant désormais trop petits pour travailler de manière efficace. Le bureau technique a déménagé dans des locaux à Châtel-St-Denis, toujours sur le territoire d'AgloRivelac. Cette augmentation d'EPT a nécessité l'achat de matériel informatique, auquel s'ajoutent des frais divers et variés. Il faut distinguer le budget de fonctionnement du budget, étalé sur 3 ans, lié au PDI-PA5 (plan directeur intercommunal et projet d'agglomération de 5^e génération). C'est un travail titanesque pour le bureau d'agglomération qui planche sur les différentes mesures qu'on doit inscrire dans ce très important projet régional. C'est vrai que relativement peu d'informations ont pour l'instant été données au niveau des législatifs, mais cela sera largement comblé dans le premier trimestre de l'année prochaine, où des présentations seront faites dans les différents législatifs du territoire de l'agglomération. Une version V0 est partie au début du mois en consultation dans les différentes communes, les premiers retours sont attendus en début d'année prochaine. Il y aura ensuite une consultation publique et le Conseil aura tout loisir à ce moment-là d'être informé avec des documents concrets, avec une première version du ce projet sur laquelle il pourra faire des remarques. Mais ce processus est effectivement mené au pas de charge pour pouvoir respecter les délais imposés par la Confédération.

M. P. Chiffelle remarque qu'il n'a pas répondu à la question concernant la participation de Vevey (CHF 118'000.- alors que le budget prévoit un montant de CHF 145'000.-). Et pourquoi l'augmentation est-elle de CHF 60'000.- alors que la lettre qui nous annonce une modification du budget, datée du 3 octobre 2023, arrive à une augmentation de CHF 8'000.- et à une baisse de CHF 8'000.-, donc absolument aucune augmentation. Ce budget était donc connu, en tout cas dans la partie qui semble justifier l'augmentation. Pourquoi dès lors cela ne figure-t-il pas dans le budget original alors que c'est planifié sur trois ans ? On parle de contrôle démocratique. Des membres de différents conseils communaux de toutes les communes qui sont membres de l'AgloRivelac ont participé à une fort intéressante séance au mois de juin. On a eu une présentation à son avis passablement déconnectée de la réalité du terrain par des technocrates extrêmement compétents, mais qui n'avaient manifestement aucune idée de ce qu'est la vie dans cette région. Nous n'avons depuis lors absolument aucune prise sur ce projet dont on sait que la dernière version, en 2011, pronostiquait une augmentation ahurissante de la démographie dans tout le périmètre d'AgloRivelac sans aucun contrôle démocratique. Il aimerait donc savoir si l'argent qu'on investit, qui n'est pas une somme dérisoire pour l'ensemble des communes, correspond au ressenti de la population, à ce qu'elle imagine comme développement de sa région, ou si l'on doit se contenter d'attendre qu'on nous fournisse un projet tout ficelé qui nous permettra d'obtenir des subventions de la Confédération pour nos transports publics.

M. A. Dormond, municipal, répète que la part de Vevey dans le budget de fonctionnement a augmenté et se monte à CHF 118'000.- pour 2024. À cela s'ajoute la participation des communes au projet PDI-PA5, échelonnée sur trois ans (2023-2024-2025), soit CHF 25'986.- en 2024, d'où le chiffre de CHF 145'000.-. Il admet que la démarche participative a été très critiquée, à juste titre sur certains de ses aspects. On a eu une discussion avec les mandataires pour corriger le tir et d'autres étapes de consultation vont arriver l'année prochaine. Il sera possible de faire des propositions et des remarques par rapport à cette variante 0 sur la base d'éléments beaucoup plus tangibles qui permettront de se projeter dans le projet d'agglomération.

M. A. Gonthier demande si les CHF 25'900.- que l'on ajoute aux CHF 118'000.- correspondent aux mandats externes pour l'élaboration du plan directeur régional.

M. A. Dormond, municipal, répond qu'effectivement les CHF 25'986.- que Vevey paiera l'année prochaine font partie du montant global du groupement de mandataires qu'on paie pour la réalisation du PDI-PA5 et qui est échelonné sur trois ans.

4. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, DES ESPACES VERTS ET DE L'ENTRETIEN

Compte 410.3114.01 Achat machines, matériel et fournitures
Proposition d'amendement à CHF 85'300.00 – Mme S. Dohr

Mme S. Dohr se dit effrayée par l'augmentation de ce poste (de CHF 59'000.- à CHF 107'000.-). Le rapport de la commission des finances nous apprend que CHF 22'000.- seront utilisés pour financer un test de fontaines le long des quais, ce qu'elle trouve extrêmement louable. Lors de la dernière séance, on a discuté du concept des fontaines à la place Robin. Elle estime que le service devrait revenir avec un concept global de gestion de l'eau avant de faire des tests avec des petites fontaines un peu partout dans la ville, raison pour laquelle elle propose de diminuer cette ligne de CHF 22'000.- dans l'idée de reporter ces tests à 2025.

M. V. Imhof, municipal, tient à la rassurer. Contrairement à l'installation de la place Robin, qui n'est pas une fontaine mais un jeu d'eau, l'idée est bien de faire un test au bord du lac avec quelques fontaines simples pour se désaltérer.

Mme S. Dohr demande pour quelles raisons la Municipalité ne dépose pas un préavis, avec un montant concret. Ici, on met un montant sur une ligne, qui sera répété tous les ans. À ses yeux, il est nécessaire de sortir ces tests de cette ligne et de revenir différemment devant le Conseil.

Au vote, cet amendement est refusé à une large majorité (trois avis favorables et un grand nombre d'abstentions).

5. SERVICE DE LA FAMILLE, DE L'ÉDUCATION ET DU SPORT

Compte 505.3011 Traitements du personnel
Proposition d'amendement à CHF 329'800.00 - COFI

Compte 505.3012 Salaires du personnel auxiliaire
Proposition d'amendement à CHF 124'600.00 - COFI

Compte 505.3030 Contributions AVS, AI, APG, AC, ALFA et PCFam
Proposition d'amendement à CHF 43'200.00 - COFI

Compte 505.3040 Caisse de pensions et de prévoyance
Proposition d'amendement à CHF 56'300.00 - COFI

Compte 505.3050 Assurances accidents et maladie
Proposition d'amendement à CHF 11'700.00 - COFI

M. V. Matthys remarque qu'il s'agit d'amendements techniques qui concernent La Cheneau et les futurs travaux qui démarreront dans le courant de l'année prochaine. Le but est de corriger des charges salariales figurant à double dans deux comptes (un poste de concierge externalisé pendant les travaux et un poste d'auxiliaire dont le pourcentage budgété aurait dû être réduit).

Au vote, ces amendements sont acceptés à la quasi-unanimité (deux abstentions).

7. SERVICE DE LA COHÉSION SOCIALE

Compte 700.3011 Traitements du personnel
Proposition d'amendement à CHF 681'800.00 - COFI

Compte 700.3030 Contributions AVS, AI, APG, AC, ALFA et PCFam
Proposition d'amendement à CHF 77'700.00 - COFI

Compte 700.3040 Caisse de pensions et de prévoyance
Proposition d'amendement à CHF 117'800.00 - COFI

Compte 700.3050 Assurances accidents et maladie
Proposition d'amendement à CHF 21'300.00 - COFI

M. V. Matthys indique que da. a proposé cet amendement dans le but d'accorder un EPT supplémentaire pour permettre au service de mener à bien les multiples tâches qui lui sont confiées. Après réflexion, le service propose d'attribuer ce poste au secteur de l'habitat chargé de redéfinir la politique du logement de la commune. À noter que la Municipalité avait pour intention de déposer un préavis.

Un premier vote à main levée ne permet pas de déterminer un résultat clair. Un comptage des voix montre que ces amendements sont acceptés par 42 voix contre 33 (2 abstentions).

8. SERVICE DE LA CULTURE

Compte 810.3011	<u>Traitements du personnel</u> Proposition d'amendement à CHF 631'500.00 - COFI
Compte 810.3012	<u>Salaires du personnel auxiliaire</u> Proposition d'amendement à CHF 40'700.00 - COFI
Compte 810.3030	<u>Contributions AVS, AI, APG, AC, ALFA et PCFam</u> Proposition d'amendement à CHF 64'100.00 - COFI
Compte 810.3040	<u>Caisse de pensions et de prévoyance</u> Proposition d'amendement à CHF 109'100.00 - COFI
Compte 810.3050	<u>Assurances accidents et maladie</u> Proposition d'amendement à CHF 17'500.00 - COFI

M. V. Matthys indique que ces amendements visent à pérenniser deux postes d'auxiliaire à 30%. À noter que Pictobello fêtera ses 30 ans l'année prochaine.

Au vote, ces amendements sont acceptés à la majorité (un certain nombre d'avis contraires et une dizaine d'absentions).

Compte 814.3653.76	<u>Subvention Projets d'art dans l'espace public</u> Proposition d'amendement à CHF 0.00 – Mme S. Dohr
--------------------	---

Mme S. Dohr propose de supprimer ce poste et de le reporter à 2025. À l'heure où les citoyens se serrent la ceinture, que tout augmente, qu'on ne sait pas quelles seront les conséquences au niveau des intérêts et du budget de manière générale, on pourrait faire un pas envers les contribuables qui craignent toujours qu'on augmente les impôts. On crée des projets, on a des idées, c'est génial ; ça l'est moins si les impôts augmentent.

M. S. Agnetti est président d'une toute nouvelle association qui s'appelle Passage des 8. Depuis moins d'un an, avec l'aide de deux amis, il loue des vitrines dans le passage situé au 21, rue du Conseil et propose tous les deux mois à un artiste d'y exposer son travail (photographie, illustration, graphisme, design, artisanat). Ce projet va se développer avec des mini-interventions (concerts, lectures, performances). Un petit centre d'art à ciel ouvert et permanent. C'est un projet d'art dans la rue qui touche beaucoup de gens, qui réunit, qui fédère. Ce passage devient social, les gens apprécient le contact ; c'est souvent une excuse pour se réunir autour d'une exposition. C'est un public très mélangé : il y a des érudits, mais aussi des gens du quartier, des voisins, des gens de passage. Certains apportent même des gâteaux lors des vernissages. Un tel projet d'art dans la rue a une dimension sociale importante. Cela va plus loin que juste embellir des arrêts de bus, ça permet de réunir des gens et d'animer des quartiers. On apprend des choses en attendant le bus, on découvre, ça peut égayer une journée. Ça permet de réfléchir, tout seul ou à plusieurs, de confronter les gens à autre chose aussi que des messages où l'on essaie de nous vendre des choses. C'est une évasion, une ouverture. Dans des périodes aux actualités un peu moroses comme aujourd'hui, c'est presque essentiel. C'est important de faire sortir la culture des musées ou des galeries, où les expériences sont différentes et où tout le monde ne se sent pas forcément à l'aise de pénétrer. C'est donner un accès à la culture pour toutes et tous. Nous sommes dans la Ville d'Images, qui est célébrée lors des grandes expositions que sont Pictobello ou le Festival Images. Un projet comme celui-ci permet de faire exister cette ville d'images en dehors de ces événements, de maintenir une continuité, dans la droite ligne de ce qu'a voulu la Municipalité en ouvrant l'espace Images à la gare. On peut aussi imaginer tisser des liens avec les écoles d'art et les jeunes en formation ou préformation, des jeunes qui ont besoin de prendre confiance et d'exposer leurs travaux. C'est excellent pour la relève. Ce projet est important et le groupe da., qui invite vivement le Conseil à ne pas soutenir l'amendement, encourage la Municipalité à mener ce projet et à être imaginatif sur la manière de le déployer.

Mme S. Métraux s'inscrit pleinement dans ce qui vient d'être dit. Qu'est-ce que l'art dans l'espace public, à quoi cela peut-il bien servir ? Les Vert.e.s estiment que c'est une action extrêmement intéressante pour rendre la culture plus accessible encore à toutes et tous. Pousser la porte d'une institution culturelle ou se rendre dans un lieu d'exposition ne va pas toujours de soi. Il est bon de pouvoir toucher la culture directement, d'être touché par elle dans des lieux où on ne l'attend pas, à des moments où l'on ne s'y attend pas, en allant au travail, en rentrant des courses, en flânant. C'est une vitrine pour Vevey, pour les gens qui viennent en ville, cela peut être une incitation à pousser les portes d'institutions culturelles et ensuite d'autres portes, comme celle des commerces ou des cafés. On ne crée pas quelque chose de pérenne, puisque les abris de bus qui accueilleront une œuvre sont voués à être démontés. Soutenons cette belle initiative en refusant cet amendement.

Mme M. Houriet pense que c'est aussi intéressant que les impôts aillent dans la culture pour montrer une autre manière d'utiliser cet argent par la beauté de ce que proposent les artistes et les œuvres qui sont présentées à la population. On parle aussi d'une économie. Derrière la culture, il y a des gens qui travaillent, qui touchent un salaire, qui essaient de s'en sortir. Attaquer ces lignes-là, c'est attaquer une part de l'économie de la ville. Elle se dit quelque peu fatiguée de toujours devoir défendre ce que représente aussi la culture, à savoir des métiers qui ont autant de valeur que les autres.

M. M. Bertschy soutient le fait que la culture est importante pour notre ville-centre qu'est Vevey, qui attire des gens qui viennent aussi de plus loin. En revanche, il nuance le fait que la culture a toujours besoin de financements supplémentaires. Il y a aussi une part de la culture qui est beaucoup plus éphémère et qui demande moins de ressources. Il a d'ailleurs déposé un postulat à ce sujet, accepté par une très grande majorité du Conseil communal et qu'il serait judicieux peut-être de faire avancer. Cela pourrait notamment profiter au festival Pictobello, à qui le Conseil vient d'octroyer davantage de ressources.

Mme S. Dohr admet que la culture est essentielle au bien-être intellectuel et physique. Néanmoins, quand elle regarde le budget dans sa globalité, elle ne voit rien pour le sport, les aînés, les animaux, uniquement pour la culture. On peut effectivement aller de l'avant culturellement, mais on va perdre quelques citoyens, tout le monde n'étant pas artistiquement intéressé. Dans une ville où tout le monde contribue financièrement au fonctionnement, on doit penser à l'ensemble de la population. Si nos aînés viennent avec un super projet, ce serait bien aussi de le soutenir.

M. M. Rizzello constate que c'est un sujet sensible. Il ne se dit absolument pas opposé à la culture, mais dire qu'il faut montrer aux habitants de Vevey que leurs impôts vont aussi un peu dans la culture alors que 12 millions de francs sont prévus, pas sûr que tous les services profitent d'une telle somme. On peut être d'accord ou pas avec certaines propositions, avec certaines formes de culture, mais de là à dire qu'on est fatigué... On est là pour discuter et faire en sorte que le débat avance.

M. P. Bertschy accepte volontiers qu'on propose de nouvelles choses, mais il faut laisser la possibilité de dire qu'on n'est pas d'accord d'avoir chaque année de nouvelles lignes, que ce soit pour la culture ou pour d'autres choses. En l'occurrence, chaque année la culture a droit à de nouvelles lignes. Chaque année, il répète qu'il préférerait mettre tout dans un compte global, libre au service de la culture de gérer lui-même ce qu'il souhaite défendre. Il l'a toujours dit et continuera à le dire, bien que minoritaire. Peut-être qu'un jour il sera entendu et que les gens verront la culture de manière différente.

Mme M. Houriet n'a jamais dit qu'elle n'acceptait pas le débat. Elle serait la première à soutenir de nouvelles lignes pour les personnes âgées. Le projet proposé veut aller dans les quartiers, là où la population n'a pas l'habitude d'avoir accès à la culture, et c'est aussi notre devoir de sensibiliser des quartiers ou des nouvelles populations à appréhender la culture veveysanne, qui est vraiment très belle.

M. B. Schobinger, en tant que contribuable, aimerait en priorité voir nos espaces publics, nos bâtiments, nos collèges rénovés. Ça le fatigue aussi de voir chaque année des lignes supplémentaires pour sociabiliser les pertes de ce secteur d'activités.

M. A. Colin déplore le fait qu'on ne cesse d'opposer rénovation des bâtiments et culture et qu'on qualifie un budget culturel comme consistant à essuyer les pertes. Le poste supplémentaire qu'on vient de voter est pour les aînés et pour la culture. On peut aussi rendre la culture uniquement payante, elle sera gérée comme une entreprise, mais la culture, c'est ce qui se dégage d'une société qui décide qu'elle a quelque chose en plus que simplement manger, dormir et se soigner. La culture a un budget qui provient de subventions. C'est bien normal et c'est ce que défend son groupe politique. Il invite donc fortement le Conseil à refuser cet amendement.

Mme A. Melchior, municipale, souhaite tout d'abord rectifier un malentendu. Il ne s'agit pas d'une subvention à une association, mais d'une ligne pour le service de la culture, qui organise de A à Z ce projet qui va se développer sur trois volets. Le premier volet en 2024 avec un projet sur les abribus. Une mise au concours sera lancée pour que des artistes nous soumettent leur CV. Neuf artistes seront sélectionnés, qui proposeront chacun un projet pour un abribus. Ces artistes seront rémunérés, puisque qu'aujourd'hui fort heureusement les artistes ne travaillent plus gratuitement et cela a effectivement un coût. Ce projet est LE projet de la législature pour le service de la culture, il figure dans le programme de législature de la Municipalité. Ces abribus sont mis gracieusement à disposition par la SGA en 2024, parce que, comme annoncé, la Municipalité a dénoncé les conventions d'affichage avec la SGA. Un appel d'offres sera lancé pour les prochaines conventions. On n'est donc pas certain que ces abribus soient toujours disponibles en 2025. Refuser ce projet en 2024 revient donc à le mettre en péril. Plusieurs personnes ont exprimé le fait que, lorsqu'il faut faire des économies, on tape toujours sur la culture. Elle rappelle quand même que nous sommes dans la Ville d'Images, que ce projet s'inscrit totalement dans ce label et qu'il y a une volonté de développer l'accessibilité à l'art dans l'espace public ; c'est une manière de rendre l'art populaire. En commission de gestion,

Mme S. Dohr s'était elle-même plainte qu'il n'y avait que de la culture woke à Vevey. C'est l'occasion de montrer qu'on ne travaille pas que pour les woke, pour autant qu'ils existent, mais pour toute la population. Tout le monde se rend à l'abribus. Le but, c'est que les gens prennent le bus et que si en plus ils sont contents d'attendre dans un abribus parce que c'est sympa et que peut-être ça attire encore quelques passagers supplémentaires, on aura gagné deux fois (art et mobilité douce). À chaque exercice budgétaire, une partie du Conseil attaque la culture. Certes, cela représente 12 millions de francs, mais la culture a contribué au rayonnement de la ville dans le canton, dans le pays, à l'international. Combien de personnes aimeraient vivre à Vevey notamment pour sa culture ? Laissons la Ville développer des projets afin de poursuivre ce rayonnement. Ce projet enthousiasme non seulement le service de la culture, mais aussi les VMCV, qui vont participer à ce projet pour autant que le Conseil vote cette ligne au budget (elle ne peut pas en dire plus pour l'instant). Pour toutes ces raisons, elle invite le Conseil à refuser cet amendement et à accepter ce projet d'art dans l'espace public.

Au vote, cet amendement est refusé à la majorité (un certain nombre d'avis favorables et quelques abstentions).

Compte 82021.3170.01 Musée Jenisch – Expositions

M. A. Gonthier constate que ce poste explose, mais le poste 82021.4653 connaît lui aussi une très forte augmentation. Par souci de sincérité du budget et de clarification des comptes, la Municipalité a décidé de faire apparaître dorénavant les coûts et recettes réels des expositions du musée qui, jusqu'à présent, étaient « planqués » dans des comptes internes et n'apparaissaient jamais. Cette volonté de transparence est à souligner.

Société protectrice des animaux

Proposition d'amendement à CHF 20'000.00 – Mme S. Dohr

Mme S. Dohr ne sait pas très bien à quel endroit du budget intervenir. Son intervention fait suite à l'interpellation qu'elle a déposée concernant la SPA. Cette société cherche un financement pour pérenniser un poste de travail. Aujourd'hui, une place de travail correspond à environ CHF 80'000.-. Elle propose de créer une nouvelle ligne de CHF 20'000.- pour la Fondation du refuge de la SPA du Haut-Léman. Chardonne, Blonay-Saint-Légier, Veytaux, Corseaux contribuent à hauteur d'une certaine somme par habitant. On doit trouver une solution intercommunale, parce que la SPA est d'intérêt public ; la police en a besoin pour déposer les animaux en cas de décès, de feu ou autres. Les communes ont besoin de cette structure pour les chiens abandonnés sur l'espace public. Il est important de soutenir les animaux, raison pour laquelle elle invite le Conseil à accepter cette nouvelle ligne.

M. P. Bertschy remarque qu'on a dans le budget un compte 130 – Subventions et manifestations diverses, où l'on trouve diverses institutions. Cette ligne pourrait être mise à cet endroit, pour autant que MCH2 le permette.

Mme J. Minacci aimerait savoir quels sont les montants octroyés par les autres communes.

M. P. Butty se dit surpris par cet amendement. La réponse à l'interpellation de Mme S. Dohr sur le sujet montre que la Ville donne déjà quelque chose, même si le montant est limité. Ce qu'on y lit aussi, c'est que plusieurs communes qui ont décidé de verser quelque chose de manière pérenne ne le font pas à plus de CHF 0.50/habitant, alors qu'ici nous serions à CHF 1.-/habitant. Vevey est exemplaire sur beaucoup de points, mais pour quelles raisons devrions-nous donner CHF 1.-/habitant à la SPA sur une ligne pérenne qui reviendrait chaque année ? Il propose donc un sous-amendement qui propose de verser CHF 10'000.-, soit 50 cts/habitant, comme le font les autres communes. Il souhaite que le sous-amendement et l'amendement soient votés séparément, pour pouvoir, cas échéant, refuser les deux.

Mme S. Dohr sait que Veytaux verse CHF 1.20/habitant. Elle ne se dit en revanche pas certaine du montant pour Blonay-Saint-Légier, mais sait que le syndic de cette commune a un grand cœur pour la SPA. À l'heure actuelle, le refuge fonctionne grâce aux dons et legs. Chaque refuge est responsable de ses finances, donc si aujourd'hui quelqu'un décède et lègue de l'argent à la SPA, cet argent va à Lausanne, pas au refuge local. Il y a un problème de financement, de pérennisation des emplois. Ce sont des gens passionnés qui ne regardent pas leur revenu, qui sont là pour les animaux. Un nouveau comité de direction a repris la gestion du refuge, c'est devenu un super endroit. CHF 20'000.-, c'est effectivement beaucoup, mais pas grand-chose face à d'autres montants du budget.

Mme M. Ghorayeb ajoute que CHF 20'000.-, ce n'est pas grand-chose quand on voit le travail qui est effectué dans cette structure. CHF 10'000.- c'est encore moins, c'est un peu ridicule. Ce n'est pas parce que les autres communes font faux qu'on doit en faire autant. La SPA est une institution d'utilité publique, cela fait des années qu'ils se plaignent, il est plus que nécessaire de leur verser quelque chose. Pendant la pandémie, beaucoup de gens ont pris des animaux et les ont ensuite abandonnés. Il est nécessaire de mettre une ligne au budget pour soutenir ce travail, qui ne semble malheureusement pas intéresser grand monde.

M. A. Gonthier remarque qu'on ne sait pas quel est le budget de la SPA, quelle part est couverte chaque année par des dons ou des subventions d'autres communes ou institutions ? Pourquoi CHF 20'000.- et pas un autre montant ? Même la personne qui propose l'amendement ne peut pas nous dire ce que cela représente par rapport au budget annuel. Une interpellation a été faite, il peut y avoir un postulat, on peut même susciter une lettre motivée de la part du refuge pour demander une subvention de la commune. Mille autres choses sont possibles que de voter une ligne budgétaire à la hâte et dans le flou.

Mme S. Dohr précise que le refuge fonctionne avec un budget annuel de CHF 400'000.-. CHF 375'000.- viennent de donations, aides et autres. Les trois apprentis et deux co-responsables arrivent à tourner avec ces montants, mais il manque une personne pour soulager en cas de maladie, de vacances, d'imprévus tout au long de l'année.

M. P. Chiffelle rappelle que le budget est une autorisation de dépenser. La Municipalité pourra donc parfaitement s'enquérir auprès de la SPA de ses réels besoins, demander, comme c'est normal pour une collectivité publique qui financerait une telle institution, des informations sur son budget et ses comptes, et avisera ensuite de l'opportunité ou pas d'utiliser le montant qui serait alloué par le Conseil, mais qu'elle ne serait obligée de dépenser.

M. P. Bertschy admet que c'est une autorisation de dépenser, mais si le Conseil communal accepte une nouvelle ligne au budget, la Municipalité serait bien à même de respecter la volonté du Conseil.

M. le Syndic propose d'augmenter soit le compte 130.3659 – Subventions, dons et frais divers, soit de créer une ligne spécifique avec la mention de la SPA (compte 130.3659.03). Ce poste n'existe pas pour l'instant, mais se trouve dans une bonne nature de subventions et est rattaché au secrétariat municipal dans le compte Subventions et manifestations diverses. La Conférence des syndicats avait déjà tenté de trouver un mécanisme de financement régional pour soutenir cette institution. Cela n'a pas abouti, mais effectivement la commune territoriale et celle de Veytaux versent un montant de CHF 0.50 par habitant. Aucune subvention n'est versée de manière automatique. Toutes les entités subventionnées doivent faire une demande et justifier du besoin.

Un premier vote à main levée ne permet pas de déterminer un résultat clair concernant le sous-amendement de M. P. Butty. Un comptage des voix montre que ce sous-amendement est accepté par 45 voix contre 15 (17 abstentions). L'amendement de Mme S. Dohr est quant à lui refusé par 36 voix contre 30 (8 abstentions).

9. SERVICE DE LA FAMILLE, DE L'ÉDUCATION ET DU SPORT

Compte 9522.3185 Honoraires de supervision
Proposition d'amendement à CHF 16'500.00 - Municipalité

Mme L. Willommet, municipale, indique que la Municipalité souhaite par cet amendement allouer des fonds supplémentaires d'un montant de CHF 15'000.-.

M. L. Lavanchy soutient cet amendement, mais demande quelques explications.

Mme L. Willommet, municipale, répond qu'il s'agit d'entreprendre une étude approfondie sur les multiples thématiques liées à la jeunesse dans le but d'établir un état des lieux des prestations liées à la jeunesse fournies par les services de la Ville et par les associations, offrant ainsi une vision claire des responsabilités de chaque service. Dans un second temps, elle permettra d'identifier de manière précise les besoins récurrents et émergents de la jeunesse veveysanne et les éventuelles mesures qui pourraient être mises en place par la Ville. Pourquoi cet amendement n'apparaît-il que maintenant ? La volonté de faire cette étude est apparue à la commission municipale Jeunesse qui s'est tenue au mois de novembre. Des discussions ont eu lieu notamment sur l'accueil extrascolaire, la santé mentale des jeunes, la violence (notamment dans les préaux), le deal, ainsi que le harcèlement scolaire. Toutes ces thématiques ont fait émerger une discussion sur l'utilité d'une telle étude pour avoir des informations et prendre des mesures si besoin. Le Bureau de l'animation jeunesse n'a quasiment pas de marge de manœuvre, raison pour laquelle la Municipalité a déposé cet amendement.

M. C. Wahli demande si cela ne vaudrait pas la peine de créer une ligne particulière pour cette étude, qui paraît un peu différente des honoraires de supervision, plutôt destinés à l'interne.

Mme L. Willommet, municipale, répond que c'est l'intitulé de la ligne qui n'est pas correct. C'est bien une ligne d'honoraires - ce montant s'inscrit donc parfaitement dans un tel compte - mais qui devrait s'appeler « Honoraires » plutôt que « Honoraires de supervision ».

M. Ph. Herminjard aimerait savoir s'il s'agit d'une demande pérenne ou uniquement pour 2024 ?

Mme L. Willommet, municipale, répond que cette demande ne concerne que 2024.

M. V. Marinelli remarque que, devant la commission des finances, Mme L. Willommet a dit que ces CHF 15'000.- étaient destinés à réorganiser la commission Jeunesse, dont l'organigramme est défaillant.

Mme L. Willommet, municipale, se dit désolée si elle n'a pas été claire lors de la commission. L'idée est de réaliser un état des lieux des prestations liées à la jeunesse fournies par les services de la Ville et par les associations. Cette analyse donnera plus de visibilité aussi à ce qui est fait pour la jeunesse, notamment dans un contexte où, au début de la législature, on a réparti le service jeunesse entre le service famille, le service de la cohésion sociale et le bureau de l'animation jeunesse. Cette étude permettra une clarification au sein des services pour savoir qui fait quoi. Mais la base de l'étude n'est pas destinée à cela ; c'est un moyen d'avancer vraiment sur les prestations liées à la jeunesse offertes par la Ville.

M. V. Matthys indique que cet amendement n'a pas été déposé dans le cadre de la commission des finances, raison pour laquelle il ne figure pas dans le rapport. Il a été présenté ce lundi lors d'une séance extraordinaire de la commission des finances, qui ne portait pas uniquement sur ce point-là. La commission a pu en débattre, mais il n'y a pas eu de vote.

Au vote, cet amendement est accepté à la majorité (un certain nombre d'avis contraires et quelques abstentions).

La parole n'est plus demandée concernant la brochure du budget.

Mme la Présidente propose une brève suspension de séance en attendant de connaître les résultats finaux. À la reprise des débats, elle donne les chiffres du budget tel qu'il a été amendé :

• Charges	CHF	170'748'000.00
• Revenus	CHF	162'710'000.00
• Excédent de charges	CHF	8'038'000.00
• Autofinancement	CHF	1'092'000.00

M. P. Chiffelle demande si ces chiffres tiennent compte de la différence d'environ CHF 300'000.- qu'on gagne sur l'indexation. (*Il lui est répondu que non*)

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées telles qu'amendées à la majorité (un certain nombre d'avis contraires et quatre abstentions). Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 28/2023, du 30 octobre 2023, concernant le « Budget communal pour l'exercice 2024 »,

VU le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2024, tel qu'amendé et qui présente les résultats suivants :

Charges	CHF	170'748'000.00
Revenus	CHF	162'710'000.00
Excédent de charges	CHF	8'038'000.00
Autofinancement	CHF	1'092'000.00

M. le Syndic remercie le Conseil d'avoir accepté ce budget pour l'année 2024. Il remercie le service des finances, notamment son boursier, pour la coordination et la construction de l'ensemble de ce budget, et tous les services de la Ville qui travaillent à son élaboration depuis le mois d'avril déjà. Merci aussi au nom de tous les employés communaux qui vont pouvoir travailler sereinement, grâce à ce budget, sur tous les projets de la Ville.

Mme la Présidente propose de reporter les points restants à la séance du 14 décembre 2023. La séance du 7 décembre 2023 est levée à 22h00.

Séance du 14 décembre 2023

Mme la Présidente annonce en préambule la naissance, le 8 décembre, d'Anakin, fils de notre collègue M. B. Pilet. Félicitations !

9.4 Demande d'un crédit de CHF 510'000.- pour l'acquisition d'une servitude d'usage et les études nécessaires à la transformation d'un parking en parc public avec place de jeux à la rue du Dévin à Gilamont (2023/P29)

Rapport : Mme Sarah Tobler

La parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une large majorité (trois avis contraires et trois abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 29/2023, du 2 octobre 2023, concernant la « Demande d'un crédit de CHF 510'000.- pour l'acquisition d'une servitude d'usage et les études nécessaires à la transformation d'un parking en parc public avec place de jeux, rue du Dévin à Gilamont »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'octroyer un crédit de CHF 510'000.- pour l'acquisition d'une servitude d'usage et les études nécessaires à la transformation d'un parking en parc public avec place de jeux, rue du Dévin à Gilamont ;
2. de porter ce montant au compte des investissements du patrimoine administratif selon les règles du MCH2.

9.5 Demande d'un crédit supplémentaire de CHF 366'470.- au crédit accordé par le préavis N° 20/2021 pour la création d'un skatepark intégré en béton à l'angle des Quais Maria-Belgia et Veveyse (2023/P30)

Rapport : Mme Corinne Pilloud

Mme C. Pilloud rappelle le vœu de la commission, à savoir que l'Urban skate sur la place du 14 Juin soit vraiment réalisé et même inauguré en 2025. La commission invite le Conseil à se rallier à ce vœu.

M. B. Schobinger regrette que la Municipalité d'alors ait présenté un projet qui visiblement n'était pas abouti. Quand on voit les surcoûts, on ne peut pas se dire que c'était des divers et imprévus, des mauvaises surprises. Il regrette ce qui a été fait, à son avis, pour qu'un ancien membre de la précédente Municipalité puisse présenter un bilan.

Mme M. Perrier souligne en préambule que le groupe des Vert.e.s regrette la manière dont ce préavis a été présenté. En combinant la question de la végétalisation avec celle des tribunes et divers amendements techniques, le Conseil est privé de sa liberté de voter chaque point séparément, ce qui est problématique au vu des différentes thématiques qui sont intégrées à ce projet. En parlant des ajustements techniques, on apprend dans le préavis que CHF 5'000.- sont prévus pour ajouter un écoulement au skatepark. Oublier un écoulement dans un bol de béton, c'est comme oublier le toit sur une maison, et s'agissant d'une erreur rendant le tout inutilisable, la Municipalité se doit de se retourner contre le constructeur. Elle a fait une remarque dans ce sens pendant la commission et le responsable du secteur sport s'était engagé à interpellier l'entreprise sur ce point. Qu'en est-il ? C'est avec résignation que le groupe des Vert.e.s soutiendra ce projet ; cette décision vise à éviter de se retrouver avec des constructions à moitié finies et mal utilisables, malgré son insatisfaction marquée face à ce projet.

Mme S. Marques considère qu'au vu de la situation budgétaire actuelle, nous ne pouvons pas nous permettre des dépenses extraordinaires et nous devons nous tenir aux informations initiales. Le préavis 2021/P20 prévoyait un coût total de CHF 274'000.-. Le préavis 2023 prévoit CHF 366'047.-, soit une hausse d'environ 133%. Comme le mentionne le rapport en page 6, ne pouvons-nous pas faire un peu moins chic et cher, en particulier sur l'aspect paysager des alentours ? L'exigence de végétalisation posée par le Conseil communal ne voulait pas dire « mettre beaucoup d'argent ». Le groupe PLR accepte les coûts supplémentaires concernant la construction en béton, les imprévus et l'installation d'une tribune, mais dépose un amendement afin de diminuer le poste « intégration et compensation végétale » de CHF 80'000.-. Dès lors, le point 1 des conclusions serait modifié de la manière suivante : d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire de CHF 286'6'470.- au crédit de CHF 798'057.- octroyé en séance du 17 juin 2021 (2021/P20) ; le crédit total accordé pour la création de deux zones de pratique pour sports à roulettes à Vevey et la compensation végétale est ainsi porté à CHF 1'084'557.-.

Mme L. Willommet, municipale, regrette que la réponse concernant les canalisations n'ait pas été transmise à l'ensemble de la commission. Dans le projet de préavis en 2021, un écoulement naturel, une infiltration des eaux pluviales dans les espaces verts autour du skatepark était prévue. Lorsque le projet a été remanié, deux murets ont été ajoutés pour compléter le projet, qui empêchent l'évacuation naturelle des eaux en périphérie. Dès lors, un autre type d'évacuation a dû être réalisé, d'où les CHF 5'500.-. Trois siphons reliés au réseau d'eau pluviale ont été intégrés au projet. Ce surcoût est donc lié au développement du projet plutôt qu'à un erreur du mandataire. Concernant les questions liées au surcoût de la compensation, le vœu du Conseil communal n'était pas uniquement de végétaliser, mais bien de compenser la surface végétale perdue. On arrive effectivement avec davantage que les mètres carrés stricts qui sont finalement pris par le skatepark, mais c'est important de voir cela dans un certain contexte. Vevey manque d'espaces verts, c'est une des communes les plus denses de Suisse. En été, plus un mètre carré d'herbe n'est disponible pour s'y prélasser. La proposition est de compenser un peu plus pour avoir une certaine cohérence à cet endroit très apprécié. Cette cohérence amène aussi une attractivité ; plus on a d'espaces verts, plus le bord du lac est attractif. Il y a le projet d'avoir une petite buvette, donc plus d'espaces verts à cet endroit-là fait sens aussi. À partir du moment où l'on compensait, on a pensé à un projet qui englobe effectivement un peu plus que la stricte compensation, mais les surcoûts que cela engendre ne sont pas proportionnels.

M. V. Imhof, municipal, ajoute que le projet n'est pas juste de compenser mètre par mètre, mais d'avoir une certaine logique. Les travaux préparatoires et terrassements correspondent au montant de l'amendement. Si on enlève ces CHF 80'000.-, les aménagements et espaces compensatoires ne pourront pas être réalisés. L'idée est d'avoir une cohérence sur la totalité de l'espace. L'année prochaine, il devrait normalement y avoir la suite du réaménagement de l'autre côté de la Veveyse. Pour garder une cohérence à cet endroit, qui est quand même relativement laid, ce serait dommage de sabrer le projet.

M. Ph. Herminjard admet que tout ne peut pas toujours être réussi du premier coup, mais le surcoût est quand même important. Il avait été dit à l'époque que c'étaient les employés communaux qui interviendraient. C'est donc peut-être sur ce poste-là en particulier qu'on peut agir, diminuer le projet et répartir les coûts dans les différents autres éléments. Si l'on s'en tient au texte, cela ne marche pas, mais soyons innovants, trouvons des solutions.

Mme S. Dohr indique que Vevey Libre, qui s'est battu pour le skatepark, soutient évidemment ce préavis et se dit très heureux que celui du quai Maria-Belgia soit réalisé. Mais il est vrai qu'avec cette compensation végétale, ce sera un des plus petits skatepark de Suisse et qui aura coûté le plus cher. En page 6 du préavis, concernant l'Urban skate de la place du 14 Juin, on lit que la pertinence d'un Urban skate à cet endroit devrait être confirmée dans le cadre de la démarche participative et des études en cours. Pourquoi en est-on arrivé à cette idée ? Elle remercie la commission pour le vœu, parce qu'à ses yeux, plus important encore que la compensation végétale, c'est que ce 2^e endroit se fasse, parce que le petit skatepark du quai Maria-Belgia est pour les débutants, les enfants, et il est déjà plein. Les adeptes des sports à roulettes attendent cette structure modifiée, adaptée, et il serait vraiment fort sympathique que cette place du 14 Juin, vu son état actuel, soit réaménagée.

Mme J. Minacci admet que la question de la végétalisation de ce genre d'espaces se pose. Elle a longtemps fréquenté le skatepark de Blonay, qui est un espace très chouette, mais peu végétalisé. En été, il fait chaud et la végétalisation c'est important quand on a des espaces de loisirs qui sont aussi utilisés par des jeunes. Elle comprend les questionnements liés aux coûts, mais pense aussi que c'est important de pouvoir définir des projets, de les mener jusqu'au bout et de réfléchir à une cohérence. Dernier point : on parle d'une buvette qui n'apparaît pas dans le rapport. Peut-on nous en dire plus ?

Mme L. Willommet, municipale, précise que l'Urban skate est prévu pour 2025 dans le plan des investissements. Il y a maintenant un vœu de la commission. En fait, lorsque le premier skatepark est passé en Municipalité, des discussions ont eu lieu concernant l'Urban skate et le projet de réaménagement de la place de la Gare, en disant que finalement la place du 14 Juin serait incluse dans le projet. La Municipalité n'a finalement pas souhaité attendre le réaménagement de la place de la Gare pour aménager l'Urban skate, puisqu'il a été voté par le Conseil communal. En revanche, puisqu'on réaménage cet espace-là, on peut penser les choses quelque peu différemment. La démarche participative démarrera début 2024, l'idée est de travailler les deux projets en parallèle. Concernant la buvette, ce sont des discussions très informelles avec la nouvelle association de skateurs et skateuses de Vevey, qui verraient bien un projet à cet endroit. C'est intéressant de voir que des gens ont envie de faire vivre cet espace.

Mme A.-F. Simonin remarque que, si on réalise l'Urban skate pour 2025 et que la démarche participative a lieu en 2024, on risque de se retrouver avec un skatepark inclus dans le mandat d'études parallèles alors qu'il sera déjà réalisé. Elle ne se dit donc pas certaine que les deux choses sont en corrélation.

M. V. Matthys a participé ce lundi à la commission municipale Sport, au cours de laquelle il a été dit par toutes et tous que le skatepark est une réussite et qu'il a trouvé son public. Il tenait à le relever.

M. A. Gonthier rappelle que le réaménagement de la place de la Gare va faire l'objet d'un concours d'idées. On ne sait pas sur quoi cela peut déboucher. Il y a un très vieux serpent de mer à Vevey qui est de découvrir la Veveysse. Si par hasard les premières idées qui s'ébauchent autour du réaménagement de la place de la Gare vont dans ce sens, cela changerait le contexte de l'Urban skate. On ne pourrait peut-être pas l'aménager exactement de la même façon s'il n'y a plus de parking, si tout le passage le long de Manor se fait par les escaliers. D'autres idées pourraient bouleverser la structure des lieux. C'est peu probable, mais c'est quand même relativement sage de garder en tête l'idée que s'il y a un projet génial qui implique de bouleverser les lieux en réaménageant la place de la Gare, ce ne serait peut-être pas un mal de ne pas avoir mis des sous pour construire un truc en dur qu'on ne peut plus modifier. On a suffisamment fait des trucs qu'on a regrettés par la suite pour rester attentif à cela. Ce n'est pas une volonté de ne pas le faire, mais juste une précaution.

Mme la Présidente rappelle que la discussion porte que sur la création d'un skatepark intégré en béton à l'angle des quais Maria-Belgia et Veveysse,

M. B. Schobinger remarque que les travaux pour le skatepark ont démarré début 2023 sur la base d'une offre adaptée à fin 2022. Si l'on se retrouve dans le même cas pour le futur skatepark près de Manor, il faudrait que le Conseil soit averti le plus vite possible d'un éventuel nouveau dépassement de budget.

M. A. Stübi invite le Conseil à ne pas opposer les surcoûts du skatepark aux nouveaux aménagements proposés au bord du lac. Ce sont deux projets différents. L'un fait l'objet de notre engagement à compenser ce que nous avons bétonné pour garantir des infrastructures de qualité aux habitantes et habitants de cette ville qui est en croissance, alors que les espaces verts sont limités ou n'évoluent pas depuis de nombreuses années. On est en train d'offrir aux citoyens une autre infrastructure de qualité au bord du lac dans un espace fort sollicité en période d'été. Il invite donc à refuser l'amendement. Il s'étonne qu'on invoque le fait que des services communaux travaillent sur ces projets alors que la nouvelle philosophie MCH2 est justement de valoriser les prestations communales dans les investissements. Enfin, concernant l'éventuel projet de nouvelle buvette, il s'agit de bien évaluer l'opportunité d'un emplacement supplémentaire. L'idée n'est pas qu'il y en ait trois qui ferment parce qu'elles se font concurrence. Et si l'on met des buvettes, ce n'est pas pour occuper les espaces verts qu'on a créés pour permettre à des citoyens de tous âges de se prélasser alors qu'on fait face à de plus en plus d'étés très chauds. À ce titre, il invite la Municipalité à éviter d'octroyer des usages de pelouses avant l'été qui font qu'elles sont ensuite inutilisables tout l'été.

Mme C. Pilloud indique que la commission n'était globalement pas forcément convaincue de la bonne gestion du préavis précédent, mais elle a néanmoins, à une très large majorité (deux abstentions), voté les conclusions telles que présentées par la Municipalité, principalement pour ne pas prendre en otage les utilisateurs à la fois du skatepark, qui ont besoin de cette tribune supplémentaire, et la population veveysanne, qui fait un usage fort important et apprécié du bord du lac à la belle saison, qui est de plus en plus longue à notre époque.

M. P. Bertschy remarque que la Ville avait financé la buvette en bois qui était exploitée à cet endroit. Peut-être pourrait-on la remettre en fonction ? Il connaît très bien le skatepark de Blonay et peut dire que les jeunes sont très contents des grands arbres qu'il y a à côté. Ils ne demandent pas du tout une tribune. Au contraire, ils adorent se coucher sur l'herbe et n'aimeraient certainement pas une tribune à cet endroit-là ni des aménagements comme on le fait à Vevey. Il n'y a pas forcément besoin de beaucoup pour rendre les jeunes heureux.

Mme L. Willommet, municipale, précise que lorsqu'elle donnait l'exemple du projet de buvette, c'était pour faire comprendre que quand on a une nouvelle infrastructure en libre accès, forcément que cela crée une vie autour et qu'il y a une volonté aussi d'animer la vie autour de cette structure.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, l'amendement de Mme S. Marques est refusé à la majorité (un certain nombre d'avis favorables et deux abstentions). Les conclusions du préavis municipal sont quant à elles adoptées à la majorité (une dizaine d'avis contraires et un certain nombre d'abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 30/2023 du 30 octobre 2023, concernant la « Demande de crédit supplémentaire de CHF 366'470.- au crédit accordé par le préavis N° 20/2021 pour la création d'un skatepark intégré en béton à l'angle des quais Maria-Belgia et Veveysse »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire de CHF 366'470.- au crédit de CHF 798'057.- octroyé en séance du 17 juin 2021 (P20/2021) ; le crédit total accordé pour la création de deux zones de pratique pour sports à roulettes à Vevey et la compensation végétale est ainsi porté à CHF 1'164'557.- ;
 2. de prendre acte que les subventions de la Fondation « Fonds du Sport Vaudois » estimées à CHF 86'520.- viendront en diminution du crédit accordé pour la création d'un skatepark à l'angle des quais Maria-Belgia et Veveyse ;
 3. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissements » ;
 4. d'amortir ce crédit selon les règles du MCH2.
- 9.6 Demande de crédit de CHF 5'925'000.- pour l'entretien du patrimoine communal année 2024 (2023/P31)

Rapport : M. Colin Wahli

M. S. Ansermet remarque qu'il est prévu d'installer une pompe à chaleur au bord du lac. Cela tombe sous le sens que ça ne devrait pas être une pompe à chaleur air-eau, mais eau-eau. Utiliser l'eau du lac permet un meilleur rendement.

Mme E. Lopez remercie la Municipalité pour son travail. Des engagements sont pris vis-à-vis de l'entretien du patrimoine bâti de la Commune et c'est une bonne chose. Elle souhaite toutefois relever un élément. Le préavis mentionne que ces rénovations recèlent un important potentiel de réduction des besoins énergétiques. C'est important, mais ce n'est qu'une pointe de l'iceberg. Le Canton est en train de revoir les stratégies de transition énergétique, et l'on voit qu'on ne pourra pas se passer de mesures de sobriété et d'économies d'énergie qui vont au-delà des mesures d'efficacité que permet la rénovation du patrimoine bâti. Il y a beaucoup d'autres secteurs sur lesquels il est important de travailler. L'audit du plan climat vaudois publié récemment montre qu'en se focalisant uniquement sur ces points-là, on est très embêté pour atteindre les objectifs. Elle se réjouit donc de voir qu'on s'engage aussi sur les mesures en matière de mobilité et d'alimentation. Enfin, par rapport à la rénovation du patrimoine bâti, il est important de penser en priorité à celles et ceux qui ont froid dans les bâtiments dans lesquels on loge.

M. P. Molliat, municipal, rappelle que la pompe à chaleur de l'église de Saint-Martin a servi à alimenter en chaleur la piscine extérieure de Vevey-Corseaux-Plage durant l'été. Cela a été une réussite, on a pu alimenter 100% de la chaleur nécessaire. En temps normal, on a une chaudière bicom bustible mazout-gaz, là on a utilisé une pompe à chaleur qui a un coefficient excellent, puisqu'en été on arrive à des coefficients qui sont au-delà de 5 (1 kWh électrique = 5 kWh de chaleur dans la piscine). Maintenant qu'on a pu avoir une expérience complète avec cette pompe à chaleur, qui n'était pas exactement dimensionnée pour la piscine, on peut mettre au budget le fait d'en acheter une qui est vraiment exactement celle dont on a besoin pour l'alimentation de la piscine extérieure en été. Évidemment qu'une pompe à chaleur eau-eau serait une meilleure solution du point de vue énergétique, mais cela nécessite beaucoup plus d'investissements puisqu'il s'agirait de pomper l'eau du lac. Un chauffage à distance par l'eau du lac sur toute la partie sud-ouest de la ville est toujours à l'ordre du jour, mais c'est une étude qui prendra du temps. De plus, la piscine a un certain nombre de décennies et, plutôt que d'investir lourdement dans une installation comme celle-ci, on attendra une rénovation plus complète ou un raccordement au futur CAD pour aller vers une installation définitive à l'eau du lac. Concernant les remarques de Mme E. Lopez, c'est vrai que cela vaut toujours la peine de rappeler les trois piliers de la stratégie de transition énergétique que sont la sobriété, l'efficacité et la production locale et durable. On ne se passera évidemment pas de la sobriété. Il tient à rassurer sur la partie assainissement énergétique des logements. La Municipalité a ouvert un compte d'attente l'année dernière pour réaliser une étude de tout notre patrimoine locatif pour voir où l'on peut assainir énergétiquement de manière efficace. Cette étude a abouti et la Municipalité viendra au début de l'année prochaine devant le Conseil avec les résultats et la suite des opérations.

M. A. Gonthier croit se souvenir que, lors du débat sur le budget, il avait été dit que 6 millions de francs de frais d'entretien qui étaient dans le budget ont été transférés en investissements. Il ne s'agit en réalité pas de la totalité de ce préavis, mais à peu près de la moitié, de l'ordre de 3 millions de francs.

M. P. Molliat, municipal, explique que ce qui figurait précédemment au budget était réparti en deux libellés, l'entretien courant (3,4 millions) et les entretiens spéciaux (3,1 millions). Ce sont ces derniers qu'on a sortis du budget de fonctionnement pour les mettre dans ce crédit-cadre, auxquels on a ajouté un certain nombre de projets pour finalement un montant qui se situe pour l'année prochaine à un ratio de la valeur totale du patrimoine de 1,57%. Sachant qu'en moyenne il faut 1,2% pour entretenir normalement son patrimoine et que cela fait une vingtaine d'années qu'on est à peu près à la moitié de la somme qu'il faudrait mettre dans l'entretien. On remonte donc un peu la pente à ce niveau-là.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 31/2023, du 30 octobre 2023, concernant la « Demande de crédit de CHF 5'925'000.- pour l'entretien du patrimoine communal année 2024,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 5'925'000.- pour l'entretien du patrimoine communal ;
 2. de financer ces dépenses par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissements » ;
 3. d'amortir le crédit demandé selon les règles du MCH2 ;
 4. de prendre acte que les subventions seront portées en déduction du crédit accordé lors du décompte final.
- 9.7 Demande d'un crédit-cadre de CHF 1'005'000.- pour un programme sylvicole des forêts communales de 2023 à 2032 (2023/P32)

Rapport : Mme Anne-Francine Simonin

Mme A.-F. Simonin précise que ce n'est pas souvent qu'on a la chance d'avoir des services d'une aussi grande qualité qui répondent aux questions des commissaires. Elle tient à les remercier pour cette séance à la fois informative et qui avait du corps.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 32/2023 du 30 octobre 2023, concernant la « Demande d'un crédit-cadre de CHF 1'005'000.- pour un programme sylvicole des forêts communales de 2023 à 2032 »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit-cadre de CHF 1'005'000.- pour un programme sylvicole des forêts communales de 2023 à 2032 ;
 2. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissement » ;
 3. d'amortir cette dépense selon les règles du MCH2.
- 9.8 Rapport-préavis en réponse au postulat de M. Nicolas Bonjour (VL/Interpartis) « Tous gagnants » (2023/RP34)

Rapport : Mme S. Marques

M. N. Bonjour remercie la Municipalité pour son retour et admet que des éléments sont en place pour favoriser l'employabilité dans la commune. Mais il regrette que ces éléments soient souvent informels ou peu connus. Par ce postulat, il ne cherchait pas uniquement une manière financière pour encourager les employés à venir vivre à Vevey, mais il souhaitait faciliter la vie des employés communaux, par des gains de temps sur la route, un gain d'énergie dans les déplacements et également une amélioration du confort de vie. Rien qu'un élément dans la réponse du postulat comme la primeur des annonces de gérances dans les cafétérias et sur l'intranet de la Ville

pour nos employés avant toute publication sur internet, voire sur les réseaux sociaux, lui aurait plus ou moins convenu. Ce postulat est malheureusement classé, mais il invite la Municipalité à garder en tête que plus un employé récolte le fruit de son travail, plus il sera heureux, et qu'il est toujours possible d'intégrer ceci dans le futur règlement du personnel.

Mme S. Dohr remarque que, lors de la réponse à l'interpellation de M. P. Bertschy concernant les places de parc, on a eu droit à de magnifiques graphiques. Ici, ce sont quand même plus de 600 employés qui travaillent pour la Ville. On nous dit que 30% environ vivent à Vevey, soit 180 (420 viennent de l'extérieur). Elle aurait souhaité savoir d'où viennent ces personnes.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une large majorité (quatre avis contraires et quatre abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le rapport-préavis N° 34/2023, du 30 octobre 2023, concernant le postulat de M. Nicolas Bonjour (VL/Interpartis) « Tous gagnants »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Nicolas Bonjour, intitulé « Tous gagnants » et de le considérer comme réglé.

10. Réponses aux interpellations

10.1 Interpellation de Mme Anne-Francine Simonin (VL), intitulée « Les grandes oubliées des transformations urbaines de Vevey : les places de parking pour personnes à mobilité réduite » (2023/RI08)

Mme A.-F. Simonin remercie la Municipalité pour cette réponse, qui lui convient sauf sur deux points. Elle souhaite que, lors des prochains travaux, la communication se fasse de manière beaucoup plus efficiente, en amont. Pas uniquement en mettant un calque sur Cartoriviera, mais en posant un panneau à l'endroit où les places de parc pour personnes à mobilité réduite seront déplacées pour dire où l'on peut se parquer. Certes, les personnes à mobilité réduite peuvent stationner sur une place de parc lambda, mais ça va être extrêmement compliqué pour elles de sortir de leur véhicule. Pensons à cette situation pour les travaux qui attendent la commune de Vevey.

Mme S. Dohr considère que les réponses de la Municipalité ne sont pas vraiment très satisfaisantes. Dire que les personnes avec handicap doivent se garer sur une place de parc lambda, cela ne va pas. Sur la carte figure une place qui n'existe plus et n'a pas été compensée. C'est celle qui se trouvait vers la BCV, le long de la rue parallèle à la Veveyse. On a supprimé cette place à mobilité réduite pour permettre aux cyclistes de traverser la route en toute sécurité, mais cette place-là est hautement importante. Elle demande donc de bien vouloir la remettre et de veiller à ce que certaines places stratégiques soient sauvegardées. Si on utilise des places de parc pour les personnes à mobilité réduite, la Municipalité doit immédiatement les compenser et communiquer à ce sujet.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

10.2 Interpellation de Mme Sarah Dohr (VL), intitulée « La SPA du Haut-Léman, une association d'utilité publique qui est appréciée, mais aussi sous-estimée » (2023/RI09)

Mme S. Dohr remercie la Municipalité pour cette réponse qui a quand même pris deux mois pour arriver. On lui a proposé un report (qu'elle a refusé) parce que soi-disant le service était débordé. Quand on voit que la réponse tient sur une page et demie, elle ne voit pas comment le service a pu être débordé. Elle remercie toutefois la Municipalité pour tous ces détails très informatifs. Que dire de plus, si ce n'est que ces dix dernières années, la SPA a fait des demandes à plusieurs reprises et qu'on ne l'a pas écoutée. Elle espère qu'aujourd'hui davantage de communes sur la Riviera l'entendront et se joindront à Vevey, qui a voté une ligne supplémentaire au budget, pour laquelle elle remercie encore vivement le Conseil.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

11. Communications de la Municipalité

11.1 Ouverture d'un compte d'attente de CHF 180'000.- en vue du financement des études de mise en zone 30 de l'avenue Nestlé et de son réaménagement (2023/C28)

La parole n'est pas demandée.

11.2 Ouverture d'un compte d'attente d'un montant total de CHF 180'000.- en vue du financement des études de mise en zone 30 des rues du Simplon, d'Italie, de la Clergère et de Lausanne et de leur réaménagement (2023/C29)

La parole n'est pas demandée.

11.3 Ouverture d'un compte d'attente d'un montant de CHF 120'000.- en vue du financement des études préliminaires pour le réaménagement du secteur d'Entre-deux-Villes (2023/C30)

M. A. Dormond, municipal, précise qu'un tout ménage arrivera prochainement avec des explications sur ces différents projets, puisque des balades urbaines et des démarches participatives seront organisées au début de l'année prochaine, auxquelles tout le monde pourra s'inscrire et participer. Un 2^e tout ménage arrivera très prochainement aussi avec une information complémentaire plus fine concernant les possibilités de stationnement en ville de Vevey. On a développé plusieurs documents explicatifs en fonction des différentes possibilités de parage pour les habitants et habitantes, les pendulaires, les touristes, les commerçants et commerçantes.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close

11.4 Gestion des vélos abandonnés sur le domaine public (2023/C31)

La parole n'est pas demandée.

11.5 Aide humanitaire et en cas de catastrophe. Aide aux pays en voie de développement – Année 2023 (2023/C32)

La parole n'est pas demandée.

11.6 Plan des investissements 2023 – 2026 (2023/C33)

Mme E. Carruzzo Evéquo indique que le groupe des Vert.e.s salue les investissements réalisés pour l'entretien et la rénovation du patrimoine bâti communal, car cela va dans le sens des objectifs du Plan climat. Les Vert.e.s attendent d'une collectivité publique qu'elle entretienne son patrimoine, ce qui est désormais le cas. Ils saluent également le travail réalisé par les services pour l'identification et le suivi de ces travaux.

M. A. Gonthier remarque qu'une série de choses vont dans le sens des différentes dispositions adoptées et des programmes notamment de l'aile gauche. Il rappelle toutefois une remarque déjà faite à la commission des finances. Sous « Bureau de l'économie, du tourisme et des vignes », il n'y a quasi que des choses qui concernent la Cave et les vignes. Il espère que bientôt il y aura aussi des points qui concernent le tourisme et l'économie.

M. V. Imhof, municipal, rappelle que, tout au début de la législature, on avait parlé de bons du type Bienvenue. Un projet est en cours de réflexion, mais il y a tellement d'offres que plutôt que mettre un montant au hasard, la Municipalité a préféré ne rien mettre. Mais elle viendra prochainement avec une proposition.

Mme S. Dohr salue elle aussi le travail fait au travers de ce plan des investissements. C'est une brochure qui aide vraiment à comprendre ce qui est en cours. Pour revenir au skatepark et à la raison pour laquelle elle est intervenue, c'est parce que la ligne d'investissement court jusqu'en 2026. C'était une petite inquiétude de sa part. On voit aussi beaucoup de projets de mise à 30km/h dans toute la ville, mais elle n'a pas trouvé une réflexion sur la piétonnisation de la Vieille Ville. Est-ce quelque chose à laquelle la Municipalité réfléchit ? Si oui, est-ce que cela figure dans le plan des investissements ?

M. A. Dormond, municipal, répond que l'année prochaine, des modifications de la signalétique sont prévues, en collaboration notamment avec ASR, puisqu'il y a une incohérence entre les différentes portes d'entrée de la Vieille Ville. Des réflexions aussi sur une piétonnisation plus large de la Vieille Ville. Davantage d'informations sur les piétonnalisations à venir ou les projets que souhaite proposer la Municipalité sont disponibles dans le plan directeur communal, où l'on trouve passablement de détails rue par rue sur les intentions de la Municipalité.

M. P. Bertschy était intervenu l'année dernière pour demander que la Municipalité présente un plan des investissements sur lequel on voit mieux les nouveaux éléments. La Municipalité a tenu compte de ces remarques et aujourd'hui le plan des investissements est plus que satisfaisant ; il est facile à lire, on voit les objets en cours, à engager, à planifier (même s'il n'y a rien pour l'instant sous cette rubrique), l'inventaire et les objets à l'étude financés par des tiers. Il remercie donc la Municipalité pour ces nouveaux chapitres qui sont faciles à comprendre pour tout le monde. Sur le fond, on voit que les montants sont très importants. Il se réjouit donc de voir comment on pourra planifier tout cela avec notre plafond d'endettement et, surtout, notre autofinancement. Ou alors on trouvera d'autres moyens pour financer ces projets, il l'espère par d'autres biais que de nouveaux emprunts.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

12. Interpellations, motions, postulats, projets de règlement

12.1 Postulat de M. Serge Ansermet (PS), intitulée « Réchauffement climatique : et si on créait des micro-forêts urbaines ? »

Le texte de ce postulat a été distribué avec les documents de la séance.

M. S. Ansermet ajoute que lorsqu'on plante des arbres ou des haies, on le fait de manière longitudinale, le long d'une rue ou d'une avenue. Ce qu'il propose, c'est de planter des arbres sous forme de bosquets. Ce n'est pas un système révolutionnaire, même si c'est assez nouveau. On trouve déjà cela dans la nature, notamment dans les pâturages boisés, mais ce sont souvent de grands arbres qui n'ont pas été plantés selon le principe de ce biologiste japonais. Le rond-point de la Maladière, à Lausanne, est aujourd'hui une micro-forêt. La ville de Genève a créé des micro-forêts sur trois emplacements. Il a appris que la Municipalité participe avec l'HEPIA (Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève) et la ville de Morges à mettre au point un dispositif permettant de suivre en continu l'état de santé des arbres. Peut-on en savoir plus ?

M. B. Schobinger estime que cela va être très compliqué de trouver des espaces pour concilier la mise en place de micro-forêts urbaines avec l'activité que l'on souhaite dans nos parcs. Le seul endroit où l'on pourrait le faire, c'est entre l'église Saint-Martin et le cimetière, là où on a un espace vert qui est très peu utilisé par les Veveysannes et les Veveysans pour se délasser. Il ne se dit donc pas sûr que ce postulat mérite d'être soutenu, raison pour laquelle il invite le Conseil à le classer.

M. S. Ansermet répond qu'il évoque dans son texte quelques pistes concernant les emplacements. Ce qui serait intéressant, c'est que ce soit plutôt installé au centre de la ville. Au nord du Jardin du Rivage, il y a un no man's land qui dure depuis des années. Même si des constructions sont prévues, il restera suffisamment d'espace pour réaliser cette forêt et ce serait d'autant plus intéressant parce que situé à quelques mètres des écoles. Cela permettrait aussi une synergie avec les écoles. C'est une des propositions, mais nul doute que la Municipalité trouvera un ou plusieurs emplacements.

M. B. Schobinger rappelle que le no man's land que cite M. S. Ansermet est un endroit où l'on veut construire un collège provisoire. Cela va être très compliqué de concilier éducation et forêt, raison pour laquelle il invite le Conseil à classer ce postulat.

M. V. Imhof, municipal, ajoute que la zone des Toveires est un espace vert absolument incroyable où l'on voit relativement peu de gens se promener. Des canapés forestiers permettent de faire l'école à la forêt et sont utilisés par une partie des professeurs de notre ville.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, la prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité pour étude et rapport sont acceptés à la majorité (un grand nombre d'avis contraires et une dizaine d'abstentions).

12.2 Interpellation de M. Grégoire Gavin (da.), intitulée « Festival Vibiscum : deux éditions, des questions »

M. G. Gavin donne lecture de cette interpellation, qui est soutenue réglementairement et dont le texte est joint en annexe au procès-verbal. Malgré le grand nombre de questions, il souhaite une réponse orale.

Mme G. Kämpf, municipale, remarque qu'il est difficile de répondre de manière brève aux questions posées, mais elle s'y emploie malgré tout. Cette réponse est jointe en annexe au procès-verbal.

Mme S. Dohr relève que la Municipalité parle d'éléments intolérables. Cette année, il y avait une soirée spéciale rap lors de laquelle, dans un contexte totalement irrespectueux, un chanteur a prononcé des paroles tellement vulgaires qu'elle se pose la question de savoir si ce genre de chansons ont leur place dans un centre-ville où il y a des enfants qui dorment.

M. G. Gavin remercie la Municipalité pour cette réponse longue et détaillée, mais ne se dit pas très satisfait. On entend quand même que des problématiques demeurent. Il n'a pas compris le lien avec le festival Nox Orae. On a l'impression que le Vibiscum Festival est une manifestation culturelle comme une autre, alors que c'est quand même un évènement qui amène 32'000 personnes à Vevey, avec 4 millions de francs de budget, et qui demande des exonérations. On sait que plusieurs évènements auront lieu fin mai-début juin sur la place du Marché. Comment est-ce qu'on s'arrange, les organisateurs doivent-ils se débrouiller entre eux ? Est-ce qu'on peut dire non au festival Vibiscum ? L'illustré parlait du montant des cachets octroyés (CHF 450'000.- pour les deux grandes têtes d'affiche). La question est de savoir si on va laisser un tel festival continuer et venir chaque année demander CHF 100'000.-, l'équivalent peut-être d'une belle voiture ou d'une grande piscine pour un de ces artistes qui gagnent beaucoup d'argent. Est-ce l'image que l'on veut donner de la culture à Vevey ?

M. C. Wahli revient sur une discussion qui a eu lieu à la commission de l'environnement et de l'énergie au sujet des limites. On est face à une manifestation démesurée pour une petite ville comme Vevey, avec des infrastructures importantes, donc des déplacements de matériel importants. On entend que les déplacements des festivaliers ont été relativement bien gérés et il s'en dit très heureux, mais accueillir des artistes comme Orelsan demande un matériel gigantesque, avec un impact environnemental important. Quelles sont les limites qu'on se pose ? À partir de quel moment va-t-on se dire que c'est trop ? Si ce n'est pas avec une manifestation de cette ampleur, où est la limite ? Ce serait intéressant de se poser cette question et de communiquer la réponse avant que quelqu'un vienne avec quelque chose d'encore plus gros et qu'on se dise finalement : les gens peuvent bien s'amuser, ils viennent en train, la gestion des déchets est bien faite, donc c'est OK, on peut faire venir des gens depuis toute l'Europe avec des centaines de kilos, voire des tonnes de matériel.

Mme M. Houriet considère qu'il faut faire attention à ne pas sélectionner la culture. On ne peut pas d'un côté vouloir augmenter un budget culturel, comme cela a été le cas lors de la discussion sur le budget, et de l'autre fusiller une manifestation. Il y a de la place pour tout, aussi pour les questions posées, et pour lesquelles elle pense aussi que les réponses ne sont pas forcément très claires, mais il faut veiller à ne pas faire de choix culturel, faute de quoi on peut aussi supprimer d'autres choix culturels dans cette ville.

M. G. Gavin indique que Mme M. Houriet lui prête des intentions qu'il n'a pas. Orelsan est de ses rappers préférés, mais il n'a pas souhaité le voir dans ce contexte. Ce n'est pas du tout la culture, ou une certaine culture qu'il questionne, mais la façon de le faire. Tout le monde doit être traité de la manière. Il y a un foisonnement culturel à Vevey et il regrette que ce foisonnement, que les associations culturelles qui existent, qu'un label veveysan qui existe ne soient pas conviés à ce genre de festival, qu'ils ne soient pas mis en avant.

M. P. Bertschy se dit lui aussi pour la liberté de la culture, tant qu'on ne dépasse pas certaines limites. On a souvent parlé du Festivalocal qui, lui, ne respectait absolument rien, même pas les autorités. Là, c'est différent. Il a découvert Orelsan et appris lors du concert que cet artiste, dont on dit qu'il a obtenu un cachet effectivement mirobolant, a fait venir dix autres jeunes artistes, parmi lesquels deux Veveysans, dont l'un a pu exaucer son rêve de mixer devant une grande population. Dire que cet artiste n'a pas fait venir des gens de la région est donc un mensonge. Personnellement, il préfère l'avoir découvert à Vevey plutôt qu'à Paris. Les 30'000 personnes qui ont assisté au concert habitaient plutôt la région ; ce sont des gens qui apprécient cet artiste et qui ont aussi le droit de l'entendre sur la place du Marché, qui doit accueillir tout genre de manifestation, y compris un Vibiscum Festival, que peut-être on n'aime pas parce qu'il émane du privé et que ça dérange certains.

Mme M. Houriet rappelle qu'elle ne remet pas du tout en question cette interpellation et qu'elle trouve encore une fois que ces questions devaient être posées.

M. M. Bertschy précise que c'est Orelsan lui-même, par ses connexions personnelles avec une marque qu'il porte de quelqu'un qui se trouve dans la région, qui a choisi d'inviter quatre artistes veveysans. Ce n'était aucunement une demande de l'organisation du festival. La demande d'exonération de CHF 100'000.- représente 20 éditions du Festivalocal, avec les subventions que la commune versait ces dernières années, sachant que cette manifestation était gratuite et amenait 3'000 à 4'000 personnes sur la durée du festival. La question des limites semble donc légitime, notamment au vu de ces questions financières. On a la chance d'avoir une législation cantonale qui favorise les évènements sur la voie publique. Pour la Fête de la musique, on a eu une effervescence cette année encore à Vevey dans différents endroits. Il fait partie de l'équipe qui a mis sur pied la fête au Port Eiffel, qui a rencontré un énorme succès, et ce que les organisateurs ont reçu de la part de la Municipalité, plutôt que des propositions d'arrangement pour trouver des espaces qui soient plus adaptés à la popularité qu'à ce type d'évènements, ce sont des réprimandes et des doutes sur la possibilité de tenir cet évènement l'année prochaine. Il s'étonne donc qu'on tende aussi ouvertement

les bras à ce grand festival qui bloque une partie de la ville pendant deux semaines. On parle de cachets mirobolants. Beaucoup de gens critiquent l'argent qui est mis dans le football, dans les sports d'élite, c'est la même chose pour la musique. Il y a déjà des événements comme celui-là dans notre région (Montreux, Nyon). Est-ce qu'on veut un événement de cette envergure ? Est-ce qu'on veut à Vevey, qui est aussi un bassin de culture alternative, continuer à soutenir cette démesure ou est-ce qu'on veut rester ancré avec les acteurs de notre territoire ?

Mme J. Minacci se dit pour la liberté de faire des manifestations. Ce dont son collègue parle, c'est vraiment la manière d'organiser ces événements, la prise en compte du tissu veveysan existant. Que pense M. P. Bertschy de cette demande d'exonération ? C'est un montant que le festival s'était engagé à payer. Que pense-t-il du fait que ce festival revienne ainsi en arrière ?

M. A. Gonthier rappelle, pour tous ceux qui pensent que da. veut la censure, la première phrase prononcée par l'interpellateur : « Il est toujours réjouissant de voir arriver une nouvelle manifestation qui vient s'ajouter à l'offre culturelle déjà présente ». Pour souligner le fait qu'il ne s'agit pas de refuser une offre de culture ou une autre, même s'il s'agit d'une culture commerciale parce qu'elle déplaît à une majorité politique ou à une autre, pas plus qu'il fallait refuser l'autorisation au Festivalocal à cause de son public ou de ses artistes, les conditions d'organisation sont une autre question. Il ne pense pas qu'il faille refuser non plus une autorisation à un festival comme Vibiscum parce que les artistes ou les cachets nous déplaisent. Il se réfère à la proclamation de juillet 1938 « Pour un art révolutionnaire indépendant », signée André Breton et Diego Rivera, en collaboration avec un certain Léon Trotski : « A ceux qui nous presseraient, que ce soit pour aujourd'hui ou pour demain, de consentir à ce que l'art soit soumis à une discipline que nous tenons pour radicalement incompatible avec ses moyens, nous opposons un refus sans appel et notre volonté délibérée de nous en tenir à la formule: toute licence en art » (<https://www.andrebretton.fr/work/56600100358020>, page 3). Ce qui dérange da., la population, les marchands du marché, c'est le gigantisme, l'occupation démesurée de l'espace public, la tentative de s'imposer sans grands égards face aux autorités, aux concurrents, à la culture locale. Il ne s'agit absolument pas d'une volonté de censure, mais de s'assurer qu'un tel festival, s'il perdure, corresponde à ce qui est possible par rapport à la population, aux infrastructures locales. Il n'y a pas eu soutien enthousiaste et ouverture des bras, il y a eu autorisation selon les lois, les règlements et les conditions fixées. La convention implique que la Municipalité ne soutient pas, d'aucune façon, le festival. Dans l'article de Riviera-Chablais, il a été dit qu'ASR pouvait décider que les CHF 30'000.- ou CHF 40'000.- qui devaient revenir à la commune pouvaient faire partie de l'exonération qui pourrait être accordée. Si ASR décide d'une exonération, ce sont des coûts qui sont reportés sur toutes les communes. Est-ce que Blonay-Saint-Légier ou Montreux veulent payer une exonération pour quelque chose qui se passe à Vevey ? Et est-ce qu'ASR peut décider de ne pas rétrocéder les coûts de l'occupation du domaine public qui doivent revenir à Vevey, parce qu'ASR est mandatée par la commune pour exploiter son espace public ? Il y a là un problème de mode de décision qu'il aimerait voir clarifié.

M. P. Bertschy admet que le festival a connu quelques soucis cette année, probablement dû à sa jeunesse. Tout n'était pas parfait et les organisateurs devront évidemment corriger certaines choses. Il n'est pas membre de l'ASR, mais s'il l'était, il demanderait des informations bien plus détaillées que celles que nous avons actuellement pour pouvoir décider, notamment le budget de la manifestation, les recettes, les dépenses, différents éléments. Comment se prononcer sur des éléments que l'on ne connaît pas ? Sur le principe, il pense effectivement que cette exonération est une erreur, mais si les organisateurs arrivent à le convaincre en lui donnant des éléments concrets, il se dit prêt à changer d'avis.

Mme G. Kämpf, municipale, revient sur la question du lien avec Nox Orae, festival auquel le Vibiscum ferait la concurrence la plus directe du fait qu'il traite aussi des musiques actuelles. C'est pour éviter cette concurrence que la Municipalité a demandé une coordination entre les deux événements. L'autre question est de savoir où on met les limites. Est-ce qu'on favorise la préservation de notre espace et les gens se déplacent s'ils veulent consommer quelque chose ou est-ce qu'on le fait ici avec nos règles ? Le Plan climat sera complété par une stratégie de durabilité qui impliquera davantage de participation pour comprendre quel virage la population est prête à accepter pour cette adaptation aux limites, qui est nécessaire. Les montants liés à la surcharge de travail, à des frais effectifs, calculés de manière forfaitaire dans la convention et facturés par la Ville, ont été payés en bonne et due forme. La partie relative à l'occupation de l'espace public et au manque à gagner des places de stationnement a été facturée par l'ASR au moment de l'autorisation. Ces montants sont calculés sur la base du nombre exact de jours d'occupation ; le festival a donc tout intérêt à réduire sa période de montage et démontage. La partie espace public va dans le pot commun ASR et le manque à gagner des places de parc va dans la caisse de Vevey. Cette question est entre les mains de l'ASR. On attend de connaître la décision, mais Vevey a droit à son manque à gagner des places de stationnement.

M. G. Gavin précise que son interpellation est soutenue par le groupe des Vert.e.s.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

13. Questions, vœux, propositions individuelles

M. le Syndic répond aux questions formulées au mois de novembre par M. A. Méan par rapport à la nouvelle cartographie 3D de Vevey. Cette modélisation s'est faite par des vols de drones exclusivement. Plusieurs drones volaient à une altitude d'environ 100 mètres au-dessus du sol. Sur une journée, au mois de septembre, ils ont capté plusieurs milliers d'images à 45 mio de pixels. Cette hauteur de vol permet d'obtenir des images avec un pixel qui fait entre 1,5 et 2 cm, donc plus précis qu'un autre système qu'on connaît et avec une meilleure définition. Cette zone est ensuite modélisée en 3D par triangulation. Il faut donc que la zone soit visible depuis plusieurs angles. C'est le cas de l'immense majorité de notre territoire, d'où la haute définition qu'on obtient dans cette modélisation. Quelques endroits posent toutefois problème, comme la ruelle du Lac ou les arcades. Pour réaliser ces vols, la société prend contact avec les autorités aériennes, notamment l'OFAC, afin d'obtenir toutes les autorisations nécessaires, et les pilotes sont au bénéfice d'un brevet d'aptitude. L'espace aérien est considéré comme un espace public. On peut donc prendre une photo du haut d'un jardin comme de l'espace public, pour autant qu'il n'y ait pas atteinte à la vie privée. Cette atteinte à la vie privée, ce serait par exemple de reconnaître une personne qui se trouve dans l'espace public ou la plaque d'immatriculation d'un véhicule. Par le fait des algorithmes qui sont utilisés pour la photogrammétrie aérienne, toutes les entités qui sont en mouvement au moment de la prise des images sont automatiquement effacées, ce qui donne un peu cette impression de ville fantôme. Quelqu'un serait visible s'il restait couché dans son jardin. En revanche, une résolution de 1,5 pixel ne permet pas de définir un visage ou de reconnaître une plaque d'immatriculation, même en zoomant. On peut toujours imaginer qu'il y a des personnes malveillantes. Si cela posait un problème particulier, on pourrait retraiter manuellement certaines zones pour diminuer la résolution, mais il faut voir aussi le côté positif que cette résolution permet pour les policiers, les pompiers, les architectes, les urbanistes, les ingénieurs, les professionnels de panneaux photovoltaïques et de peinture. Cela donne effectivement des informations à tout le monde, mais dans le cas présent il y a davantage d'éléments positifs, y compris pour nos services et les développements à venir, que d'éventuels points négatifs.

M. B. Schobinger comprend parfaitement les questions tout à fait légitimes de M. A. Méan et remercie M. le Syndic pour ces réponses. Il remarque toutefois que les véhicules ont été enlevés sauf sur l'avenue de la Gare, où l'on voit des véhicules, ce qui montre bien les bouchons qu'il y a sur cet axe. Cartoriviera est un outil merveilleux pour les professionnels dont il fait partie. Cela facilite énormément les choses de voir différents éléments avec ce niveau de détails et cela permet de faire aussi des économies, parce cela prend moins de temps pour traiter certaines données.

M. S. Ansermet aimerait en savoir davantage sur le nouveau système de suivi de l'état sanitaire des arbres.

M. V. Imhof, municipal, répond que c'est un projet de recherche mené entre plusieurs partenaires publics-privés, dont l'HEPIA. Une série de cent appareils ont été posés entre Genève et la Suisse romande. À Vevey, trois appareils ont été branchés sur trois marronniers de la place Robin, un en mauvais état, un en bonne forme et un moyen. L'HEPIA tire des données de ces capteurs autoalimentés et nous sommes dans cette phase test où ils commencent à analyser ces données. Le but est de les rassembler pour faire de l'analyse prédictive. L'objectif final, c'est qu'après 2-3 ans déjà, on arrive à dire s'il y a danger pour un arbre ou si un soin particulier doit être apporté. C'est vraiment du soin aux arbres. Ce test sera poursuivi en 2024 avec d'autres arbres, plutôt côté lac.

M. L. Cornu constate pour sa part l'état technique de l'horloge de la salle du Conseil installée récemment. Est-il possible pour 2024 d'établir un bon de commande pour la réparation de cette horloge ?

M. M. Bertholet remarque que, sur la table à l'entrée de la salle, on trouve Le Petit Robin, journal du quartier de Plan-Dessus. Dans ce numéro, on apprend que de nouveaux contributeurs écrivent dans Le Petit Robin. Il y a un article sur le parking de la Cour aux marchandises signé JC (Jérôme Christen). Ce n'est pas un article très sympa envers la Municipalité. Un autre article est signé SD (Sarah Dohr), pas très sympa non plus mais qui présente bien les différentes interpellations qu'elle a déposées sur la fontaine, les bancs, etc. Donc vive Le Petit Robin, vive Vevey Libre, vive le journal de Vevey Libre !

Mme M. De Stefanis rappelle que Le Petit Robin était à l'origine le journal de l'APERO, Association pour les environs de la place Robin. Il a changé de mains, mais à l'origine c'était le journal de la place Robin.

Mme S. Dohr remercie pour la très belle carte de Noël reçue de la Municipalité. Elle tient pour sa part à remercier toutes celles et ceux qui participent aux débats politiques au sein du Conseil. Continuons à travailler pour cette commune, pour ses citoyens. Elle prend pour sa part un plaisir fou à le faire et souhaite à chacun et chacune de toutes bonnes Fêtes de fin d'année.

Mme la Présidente souhaite pour sa part remercier la Municipalité, ainsi que ses services, pour son infatigabilité à répondre à toutes les questions que nous lui adressons. Merci également aux conseillères et conseillers pour leur persévérance et goût pour le débat, aux invités permanents qui représentent les forces de l'ordre, à Mme l'Huissière, et bien sûr à notre secrétaire, à laquelle elle remet une bouteille de vin et des chocolats. Elle souhaite à toutes et tous une très belle fin d'année et se réjouit de poursuivre la séance aux Pas Perdus de l'Hôtel-de-Ville.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente lève la séance du 14 décembre 2023 à 21h15.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Sabrina Berrocal
Présidente



Carole Dind
Secrétaire



Annexes : ment. (5)

Informations de connexion pour l'accès réservé aux conseillers communaux à la salle du Conseil communal :
SSID (identifiant du réseau wifi) : Conseil_Communal
Mot de passe (WPA2) : Conseil1116

Christine et Bernard Cuenod-Cochard

Monts-de-Corsier, le 21 novembre 2023

A la Municipality de

1800 Vevey

Qu'en est-il du bon sens ?

Monsieur le Syndic,
Mesdames, Messieurs les Municipaux,

C'est un acte citoyen qui me pousse à vous écrire. Nous sommes descendus à pied à la foire de la St-Martin, donc nous ne sommes pas touchés par vos décisions.

Pour rejoindre la Place du Marche, nous empruntons la rue du Torrent. Et là, quelle ne fut pas notre stupefaction, en voyant toutes les voitures amendées, y compris celles des marchands. Les voitures n'étaient pas parkées à proximité de passage piétons, ni de ligne jaune. Effectivement, elles étaient en dehors des places officielles. Elles n'obstruaient pas la rue pour laisser passer les services de secours.

Ne pourrait-on pas avoir du bon sens et laisser parker les voitures sur les trottoirs comme cela se faisait auparavant? Il peut y avoir des exceptions et la foire de la St-Martin en est une !

M. le Syndic, dans son discours, parlait de Vevey comme étant une ville accueillante, ces propos nous laissent songeurs !!!

Nous en profitons pour vous dire notre désarroi en voyant que les parkings sont payants même le dimanche et le soir jusqu'à 22h00 ! Les restaurateurs doivent être reconnaissants : se promener sur les quais, prendre un apéro et dîner, le temps accordé sur la place du marche ne suffit pas. Et également pour les familles qui souhaitent rejoindre le bord du lac et se laisser tenter par une glace !

Il est regrettable de décourager les citoyens des communes avoisinantes à venir faire leurs achats à Vevey. C'est une tranche aisée de la population qui dépense ailleurs et qui échappent aux commerces locaux.

En vous remerciant de l'attention portée à cette réflexion, nous vous adressons, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs les Municipaux, nos respectueuses salutations.

P. Paul C. P.

Bernard C.

Copie : à la Présidente du Conseil communal, Mme S. Berrocal
: Police Riviera ASR



Présentation du projet de budget 2024

Conseil communal | jeudi 7 décembre 2023

Construction du budget 2024

- Objectifs budgétaires
- Tour des services
- Autofinancement
- Recettes fiscales & RFFA
- MCH2 - Introduction et déploiement

Comparaison budgets et comptes

	Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022	Différences par rapport au budget 2023	Différences par rapport aux comptes 2022
Charges	170'645'100	165'778'600	157'567'500	4'866'500	13'077'600
Revenus	162'678'400	158'194'800	155'157'165	4'483'600	7'521'235
Résultat	- 7'966'700	- 7'583'800	- 2'410'335	- 382'900	- 5'556'365

Le déficit 2024 augmente de CHF 0.38 millions par rapport au budget 2023

Comparaison de l'autofinancement

EVOLUTION DE L'AUTOFINANCEMENT 2016 à 2024

	B 2024	B 2023	C 2022	C 2021	C 2020	C 2019	C 2018	C 2017	C 2016
Résultat de l'exercice	-7'966'700	-7'583'800	-2'410'335	-5'358'078	-7'283'113	-3'908'416	79'608	125'568	-5'802'803
33 - Amortissements	9'003'500	9'660'800	9'830'560	9'631'736	8'752'576	9'370'027	10'900'442	8'435'504	8'541'072
33 - Amort. extraordinaire "Salle Del Castillo"	-	-	-	4'951'483	-	-	-	-	-
33 - Amort. extraordinaire "comptes d'attente"	-	-	-	462'436	-	-	-	-	-
33 - Amort. extraordinaire "Collège à Gilamont"	-	-	-	4'358'325	-	-	-	-	-
332 - Amortissements supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	2'200'000	1'631'000
38 - Attributions aux fonds de réserve	1'490'800	1'590'800	1'419'861	1'832'142	2'244'320	2'452'380	2'416'009	3'339'599	1'736'568
48 - Prélèvements sur les fonds de réserve	-1'364'300	-3'884'800	-1'471'635	-1'162'389	-165'439	-406'390	-2'806'105	-237'600	-321'546
48 - Prélèv. sur le fond "Salle Del Castillo"	-	-	-	-4'951'483	-	-	-	-	-
424 - Gains comptables sur patrimoine financier	-	-	-458'517	-535'457	-346'848	-665'899	-198'666	-1'170'700	-2'020'025
9123 - Vente d'immeubles et de terrains	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autofinancement	1'163'300	-217'000	6'909'934	9'228'715	3'201'496	6'841'702	10'391'288	12'692'371	3'764'266

Autofinancement moyen 2016-2024

5'997'341

Autofinancement moyen 2020-2024

4'057'289

Evolution des charges

- **Les charges augmentent de 2.94% (4.87 millions)**

- Annuités & couverture globale de l'indexation

- Nouveaux EPT & pérennisations

- Biens, services et marchandises

- Taux d'intérêts

- Participation à la cohésion sociale et péréquation

- Transports publics & ASR

- Accueil de jour

Evolution des recettes

- **Les recettes augmentent de 2.83% (4.48 millions)**

- Recettes fiscales

- Revenus du patrimoine

- Remboursement de collectivités publiques

- Autres participations et subventions

- Fonds de réserve

Conclusion

- Le déficit rapporté aux charges est de 4.67%
- L'autofinancement est **positif** à CHF 1.16 millions
- Éléments conjoncturels (inflation, taux d'intérêt)
- Préservation des prestations de service public
- Suivi de programme de législature
- Mot de la fin



Merci pour votre attention et place au débat !

**Conseil communal de Vevey
Amendements au budget 2024**

N°	Page	Compte	Libellé	Budget		Amendements		Budget amendé		Parti *	Lien	Vote
				Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus			
		130-132	Secrétariat municipal									
	6	130.3659.03	Société pour la protection des animaux	0.00		20'000.00		20'000.00		VL		non
	6	130.3659.03	Société pour la protection des animaux	0.00		10'000.00		10'000.00		PS		oui
		140-145	Relations humaines									
	7	141.3099.03	Grabeau du personnel	37'500.00		2'500.00		40'000.00		COFI		oui
		182	Economie, tourisme et vignes									
	11	182.3658.13	Subvention manifestations touristiques	0.00		31'600.00		31'600.00		COFI Tech	C	oui
	11	182.4658	Participation de la taxe de séjour		0.00		31'600.00	31'600.00		COFI Tech	C	oui
		351	Urbanisme et mobilité									
	52	351.3526.01	Participation AgloRivelac	85'200.00		59'400.00		144'600.00		COFI Tech		oui
		400-470	Travaux publics, espaces verts et entretien									
	58	410.3114.01	Achats machines, matériel et fournitures	107'300.00		-22'000.00		85'300.00		VL		non
		501-522	Famille, éducation et sports									
	75	505.3011	Traitements du personnel	405'400.00		-75'600.00		329'800.00		COFI Tech	B	oui
	75	505.3012	Salaires du personnel auxiliaire	173'600.00		-49'000.00		124'600.00		COFI Tech	B	oui
	75	505.3030	Contributions AVS, AI, APG, AC, ALFA et PCFam	55'100.00		-11'900.00		43'200.00		COFI Tech	B	oui
	75	505.3040	Caisse de pensions et de prévoyance	70'100.00		-13'800.00		56'300.00		COFI Tech	B	oui
	75	505.3050	Assurances accidents et maladie	15'100.00		-3'400.00		11'700.00		COFI Tech	B	oui
		700-760	Cohésion sociale									
	121	700.3011	Traitements du personnel	579'700.00		102'100.00		681'800.00		COFI	D	oui
	121	700.3030	Contributions AVS, AI, APG, AC, ALFA et PCFam	68'000.00		9'700.00		77'700.00		COFI	D	oui
	121	700.3040	Caisse de pensions et de prévoyance	100'700.00		17'100.00		117'800.00		COFI	D	oui
	121	700.3050	Assurances accidents et maladie	18'600.00		2'700.00		21'300.00		COFI	D	oui
		810-815	Culture									
	127	810.3011	Traitements du personnel	605'600.00		25'900.00		631'500.00		COFI	A	oui
	127	810.3012	Salaires du personnel auxiliaire	64'600.00		-23'900.00		40'700.00		COFI	A	oui
	127	810.3030	Contributions AVS, AI, APG, AC, ALFA et PCFam	63'900.00		200.00		64'100.00		COFI	A	oui
	127	810.3040	Caisse de pensions et de prévoyance	104'900.00		4'200.00		109'100.00		COFI	A	oui
	127	810.3050	Assurances accidents et maladie	17'400.00		100.00		17'500.00		COFI	A	oui
	130	814.3653.76	Subvention Projets d'art dans l'espace public	98'000.00		-98'000.00		0.00		VL		non
		9522	Animation-jeunesse									
	143	9522.3185	Honoraires de supervision	1'500.00		15'000.00		16'500.00		Municipalité		oui
		Total				2'900.00	31'600.00					

* "COFI" = Commission des finances, "COFI Tech" = demandé par les services

**Conseil communal de Vevey
Amendements au budget 2024**

N°	Page	Compte	Libellé	Budget		Amendements		Budget amendé		Parti *	Lien	Vote
				Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus			
			TOTAL "accepté"			102'900.00	31'600.00					
			TOTAL "refusés"			-100'000.00	0.00					
			TOTAL			2'900.00	31'600.00					

	<i>Déposé</i>	<i>Amendements</i>	<i>Amendés</i>
Charges selon budget 2024	170'645'100.00	102'900.00	170'748'000.00
Revenus selon budget 2024	162'678'400.00	31'600.00	162'710'000.00
Excédent de charges selon budget 2024	-7'966'700.00	-71'300.00	-8'038'000.00
Autofinancement	1'163'300.00	-71'300.00	1'092'000.00

INTERPELLATION

FESTIVAL VIBISCUM : deux éditions et des questions

Il est toujours réjouissant de voir arriver sur la scène culturelle veveysanne une nouvelle manifestation qui vient s'ajouter à l'offre culturelle déjà présente . En effet, en 2022, M. Von Stockalper, président du club de foot « Vevey Sports », annonce qu'il a l'intention de créer un festival de musique afin de soutenir le club de la ville et de remercier les personnes qui s'y engagent tout en offrant une nouvelle activité culturelle à la population.

Après deux éditions, la première qui s'est tenue au Jardin du Rivage et la seconde sur la place du marché, de nombreuses questions se posent quant au futur de cette manifestation, les intentions de son organisateur, son bilan jusqu'ici et le positionnement de la Municipalité à l'égard du Festival.

Il faut déjà rappeler la petite polémique concernant le nom du Festival. Voulant rendre hommage au groupe de supporters présents pendant les matchs, le Festival prend le nom de « Vibiscum » alors déjà utilisé depuis de nombreuses années par l'Association des Amis du Vieux Vevey. Cette association se retrouve à devoir gérer depuis deux ans de nombreuses demandes de personnes voulant alors s'adresser en fait au Festival. Cela marqua, dès le début, le manque de coordination avec les institutions et associations déjà existantes à Vevey.

Ensuite, les intentions. Présenté, pour la première édition, comme un événement familial et festif afin de soutenir financièrement le Vevey-Sports, il est surprenant de voir l'ampleur qu'a prise l'organisation de sa deuxième édition. Celle-ci a en effet occupé la Place du Marché durant près de deux semaines et a attiré plus de 32'000 personnes sur trois soirs. Le marché a dû être déplacé quatre fois, ce qui représente un manque à gagner conséquent pour les commerçants. On parle de 60% à 80% de perte du chiffre d'affaires pour les commerçants du marché durant cette période. Le festival annonce alors un budget d'environ 4 millions et dit être financé uniquement par des fonds privés. Le public est venu en nombre, mais force est de constater qu'on est loin des intentions du début présentant la manifestation comme populaire et ouverte à toutes et à tous.

Dans son article paru dans 24 heures, la journaliste Hélène Jost confirme une rumeur qui circulait déjà depuis quelques temps, le Festival Vibiscum demande une exonération de 100'000.- auprès d'ASR pour la location de la Place du Marché. Après avoir axé l'ensemble de sa communication sur le fait de ne rien demander financièrement à la ville, car financé par des fonds privés, l'organisateur se contredit avec cette demande et devient de facto le plus gros demandeur de subvention de la région pour une 2e édition d'un événement annuel. Nous sommes en droit aussi de nous demander pourquoi cette demande intervient. Est-ce que le bilan de la dernière édition est négatif financièrement ? De plus, cette demande va à l'encontre des conventions signées entre l'organisateur, la ville et ASR.

Plusieurs dysfonctionnements au niveau de l'agenda culturel sont aussi à déplorer. En effet, des manifestations ou associations connues comme le Septembre Musical, la Société de Bourgeoisie de Vevey, le Théâtre du Reflet, le RKC, le Festival PictoBello, ont dû s'adapter voire annuler des événements prévus lors des deux éditions du Festival Vibiscum, car la priorité a été donnée à ce dernier. Dans une ville où la richesse culturelle est importante et réjouit la population de Vevey et environs, il semble important d'avoir une équité de traitement, peu importe la taille de la manifestation. D'ailleurs, il nous semble que ce foisonnement culturel n'est possible qu'à travers une étroite collaboration entre les différentes entités culturelles.

Voici nos questions à la Municipalité :

- Quel est le positionnement de la Municipalité au sujet du Festival Vibiscum, de ses ambitions et de son impact sur le reste de la vie culturelle et économique de la commune ?
- Quel bilan la Municipalité peut-elle tirer de cette manifestation après deux éditions ?
- Comment légitimer le fait que ce festival puisse modifier l'agenda culturel veveysan ? Est-ce sa taille qui lui permet de prendre le pas sur les acteurs culturels plus petits ?
- Que peut nous dire la Municipalité, à ce stade, des discussions sur l'avenir de la troisième édition du Festival Vibiscum et comment compte-t-elle se positionner à l'avenir face aux demandes de manifestations d'une telle ampleur ?

Pour décroissance alternatives

Grégoire Gavin

Soutenu par Les Vert.e.s

Emmanuelle Caruzo Freyroz

Réponse orale à l'interpellation de M. Grégoire Gavin (da.)

Le groupe de travail mis en place l'année dernière poursuit son activité avec le mandataire chargé de faire un diagnostic sur le terrain. Comme annoncé, le rapport final est prévu début 2024 pour avoir pris en compte les saisonnalités. Cette phase permet de réunir et comprendre l'interaction de chaque partenaire local et régional avec cette problématique. Les demandes de ce Conseil et les échanges avec les commerces autour de la gare font partie de cette analyse de la situation.

La Municipalité a pris connaissance du rapport intermédiaire en octobre et s'est déterminée sur le fait qu'il faut plus de moyens propres à Vevey pour activer des leviers qui s'imposent selon la politique des 4 piliers, qui sont majoritairement de la compétence du canton et la Ville de Vevey a beaucoup à construire :

1. pilier: Promotion de la santé, prévention et repérage précoce
2. pilier: Thérapie et conseil
3. pilier: Réduction des risques et des dommages
4. pilier: Réglementation et exécution de la loi

Le Conseil d'Etat a répondu début novembre à une intervention parlementaire du mois de septembre concernant le soutien du Canton aux Villes concernées par une dégradation de la situation dans l'espace public en matière de trafic et consommation de stupéfiants. Le Canton confirme qu'il surveille l'évolution des différentes situations avec les acteurs de terrains et qu'il se tient à disposition des communes pour les appuyer. De plus, les dispositifs socio-sanitaires ont été renforcés par le médecin cantonal depuis le mois de juillet.

Ce sujet a également été abordé avec le Préfet lors de sa visite annuelle à la Municipalité.

Une journée de travail entre autorités cantonales et communales est prévue le 30 novembre prochain pour présenter un premier bilan établi par le Canton. La ville de Vevey y participera, bien évidemment.

Tout comme le 3 novembre, des membres de la Municipalité se sont effectivement rendus au congrès de sécurité urbaine sur le thème des drogues de la conférence des directrices et directeurs de la sécurité des villes suisses. Cela a aussi été l'occasion pour Vevey de rejoindre l'initiative des villes suisse pour la politique sociale, ce qui nous permettra de travailler en réseau avec les autres villes et bénéficier de leurs expériences. Nous constatons que la majorité des villes qui ont des dispositifs en place sont bien plus grandes (en population et en surface) que Vevey et qu'il faut du temps pour construire une stratégie adaptée avec des effets sensibles.

Les exposés sont à disposition sur le site internet de la conférence.

Enfin, au quotidien, la Municipalité et la population peuvent s'appuyer sur un engagement concret et sans relâche des actrices et acteurs de terrain dans la santé, la précarité et la sécurité. La Municipalité comprend bien et partage les préoccupations de la population et souhaite relever qu'elle soutient et respecte le travail fourni dans tous les domaines.

ASR, dans une communication du 12 octobre 2023, confirme que la police mène des actions répressives dans le secteur de la gare de Vevey, avec une augmentation significative du nombre des individus interpellés. 404 personnes interpellées et contrôlées, dont 142 ont fait l'objet de dénonciations depuis le mois de janvier 2023.

Quant à la fondation aacts (action addictions et travail social) active sur toute la Riviera et établie à Vevey, son rapport d'activité démontre également que la prise en charge en accueil collectif concerne plus de 10'000 contacts (83 personnes mineures concernées) sur 254 jours d'ouverture (matin et repas de midi, petits jobs) et 1418 contacts en rue sur 190 jours en 2022. Des prestations sociales, sanitaires, de la prévention scolaire, des campagnes de prévention en milieu festifs sont également assurées tout au long de l'année.

D'ailleurs, depuis le mois d'octobre le programme Synergies avec un·e assistant·e sociale du CSR chez aacts est en place pour un accompagnement et faire valoir ses droits à des aides sociales qui peut sortir les personnes de la précarité et des addictions.

Pour mémoire, une commission Prévention Riviera, née en 1993 sous le nom de « commission drogue riviera » bénéficie d'un financement de 1.-/habitant·e des communes de la Riviera pour soutenir des projets de prévention et vivre ensemble. Les questions de trafic et consommation de stupéfiants, de violence, de harcèlement de rue et de vivre-ensemble y sont traitées en présence de professionnel·le·s.

Le travail en réseau et la coordination de terrain fonctionne mais au vu de la situation et de la précarisation de la société, la Municipalité souhaite construire un dispositif veveysan adapté à la situation et agile. Un projet vous sera présenté par voie de préavis dès que possible, au premier semestre 2024.

Quant aux interpellations, la Municipalité prépare sa réponse pour la première séance de Conseil de 2024.

Références :

https://kssd.ch/fr/Info/Congres_de_la_securite_urbaine/2023%bb_Drogues

https://www.securite-riviera.ch/getmedia/7d62036d-b34c-4db9-93b2-07ecb1968df7/Communication_Trafic-stupefiants-Vevey_Bilan_intermediaire_2023.pdf

https://aacts.ch/s/AACTS_RA_2022_Final_web.pdf

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/decisions-du-conseil-detat/seance-du-conseil-detat/decision/decision/4fdc3aa5-0db1-4003-adf9-bec25f2ecfd3>